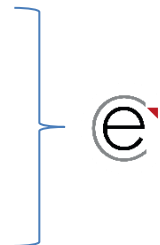




## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS

✓ ECRICOME PRÉPA  
✓ ECRICOME LITTÉRAIRES  
✓ ECRICOME TREMPLIN 1 et 2



✓ ECRICOME BACHELOR  Entrez dans l'enseignement supérieur

# Année 2021-2022



## Propos introductif

### Le contexte :

Rappelons que les concours 2022 répondent aux dispositions prises par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) notamment en réponse à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19).

Rappelons que les conditions d'organisation du concours, la tenue des épreuves écrites et orales, l'organisation des centres et de l'accueil des admissibles sont susceptibles d'évoluer en fonction des restrictions sanitaires mises en place par les autorités administratives de l'État.

Précisons enfin que les conditions sanitaires sont fixées par ordonnance publiées au Bulletin Officiel. Cette ordonnance peut préciser les modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris le baccalauréat. Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des recrutements organisés par la banque ECRICOME sur toutes les voies d'accès :

- ECRICOME PRÉPA
- ECRICOME LITTÉRAIRES
- ECRICOME TREMPLIN 1
- ECRICOME TREMPLIN 2
- ECRICOME BACHELOR

**Précisons également que l'article 2.5 du règlement général des concours autorise toute révision en cas de situation exceptionnelle.** Aussi, en fonction des évolutions de la pandémie COVID-19 et du cadre organisationnel autorisé par les ministères français, nous serons autorisés à modifier tout ou partie des conditions de recrutement sur tous les concours organisés par la banque ECRICOME.

**Ces modifications sont systématiquement portées à la connaissance des candidats via leur ESPACE CANDIDAT. Elles feront l'objet d'un règlement additif et d'un recueil de consentement du candidat par signature électronique.**

### Pour votre complète information :

Nous vous invitons à consulter le cadre légal modifié et les ordonnances votées par le Gouvernement Français sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

Nous vous invitons également à suivre les informations spécifiques COVID-19 sur le site PARCOURSUP : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

Retrouvez toutes les informations actualisées sur l'épidémie sur le site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

Retrouvez toutes les informations actualisées sur l'enseignement supérieur sur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*



## Table des matières

Propos introductif .....	2
I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS .....	6
1.1. PRÉREQUIS ET PROFILS DES CANDIDATS.....	6
1.1.1. Concours ECRICOME PRÉPA .....	6
1.1.2. Concours ECRICOME LITTÉRAIRES.....	7
1.1.3. Concours ECRICOME TREMPIN 1 .....	8
1.1.4. Concours ECRICOME TREMPIN 2 .....	9
1.1.5. Concours ECRICOME BACHELOR .....	10
1.1.6. Calendrier des inscriptions.....	11
1.1.7. Responsabilité des données déclaratives du candidat.....	14
1.2. MODALITÉS D'INSCRIPTION .....	15
1.2.1. Concours ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMPIN 1 et 2, BACHELOR .....	15
1.2.1.1. Saisie du formulaire en ligne (tous concours) .....	15
1.2.1.2. Téléchargement des justificatifs (ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES) .....	15
1.2.1.3. Choix du centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA).....	15
1.2.1.4. Fermeture d'un centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA) .....	16
1.2.1.5. Validation d'un centre d'écrits BACHELOR hors métropole.....	16
1.2.1.6. Choix des centres d'oraux de langues (ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES et TREMPIN1&2) .....	16
1.2.1.7. Passage des épreuves externes.....	17
1.2.1.8. Modifications a posteriori (tous concours) .....	18
1.2.1.9. Recueil du consentement du candidat.....	19
1.3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE PAIEMENT .....	19
1.4. FRAIS DE CONCOURS .....	20
1.4.1. Modalités et périmètre .....	20
1.4.2. Tarifs d'inscription .....	20
1.4.3. Mode de règlement des frais d'inscription .....	21
1.4.4. Remboursement, annulation, désistement.....	21
1.5. CANDIDATS BOURSIERS.....	22
1.5.1. Calendrier des documents à fournir.....	22
1.5.2. Acquisition ou perte du statut de boursier .....	22
1.6. CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT(S) PARTICULIER(S).....	23
1.6.1. Les textes de référence .....	23
1.6.2. Les démarches à suivre.....	23
1.6.3. Le calendrier des documents à fournir.....	23



1.6.4.	L'instruction de la demande.....	24
1.6.5.	La notification au candidat.....	25
1.6.6.	Aléas de dernière minute.....	26
1.6.7.	Exemples d'éléments à fournir.....	26
1.7.	STATUT D'ÉTUDIANT.....	26
1.8.	CONSERVATION DES JUSTIFICATIFS ET PIÈCES JOINTES.....	27
1.9.	ESPACE CANDIDAT, MESSAGERIE PERSONNELLE.....	27
II.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES.....	28
2.1.	LES ÉPREUVES ÉCRITES.....	28
2.1.1.	Matières, coefficients, nombre de places.....	28
2.1.2.	Coefficients des épreuves 2022.....	33
	Concours ECRICOME PRÉPA.....	33
	Concours ECRICOME LITTÉRAIRES.....	34
	Concours ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2.....	35
	Concours ECRICOME BACHELOR.....	36
2.1.3.	Épreuves de la FNEGE.....	37
2.1.4.	Convocation aux épreuves écrites (candidats CPGE EC).....	37
2.1.5.	Convocation aux épreuves écrites dématérialisée (ECRICOME BACHELOR).....	38
2.1.6.	Déroulement des épreuves présentielle (candidats CPGE EC).....	38
2.1.7.	Déroulement des tests TAGE©.....	39
2.1.8.	Matériels et documents autorisés.....	40
2.1.9.	Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction (épreuves ou tests).....	40
2.1.10.	Constat de fraude.....	41
2.1.11.	Sanctions.....	41
2.1.12.	Autres sanctions.....	41
2.2.	LES ÉPREUVES ORALES.....	42
2.2.1.	Les matières.....	42
2.2.2.	L'organisation des oraux.....	43
2.2.3.	Note éliminatoire.....	43
2.2.4.	Principes préalables à la visioconférence.....	44
2.2.5.	Vérification de l'identité en mode visioconférence.....	44
2.2.6.	Prérequis de la connexion à distance.....	44
2.2.7.	Aléa technique.....	44
2.2.8.	Règles de bonne conduite durant une visioconférence.....	45
2.3.	RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ ET/OU D'ADMISSION.....	46
2.4.	RÉCLAMATIONS.....	49



2.4.1.	Réclamations, vérifications sur le report des notes .....	49
2.4.2.	Réclamations, médiation, litige sur le concours.....	49
2.4.3.	Demande de copies (ECRICOME PRÉPA) .....	49
2.5.	MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONCOURS .....	50
2.6	DIVULGATION DES SUJETS DES CONCOURS.....	50
2.7	RESPONSABILITÉ EDITORIALE .....	50
II.	POLITIQUE DE RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES .....	51
	ANNEXE 1 : MATÉRIEL AUTORISÉ .....	52



# I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS

## 1.1. PRÉREQUIS ET PROFILS DES CANDIDATS

Tous les candidats, français ou étrangers, sont admis à concourir dans les conditions exposées ci-après.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile, puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Les candidats ne peuvent pas présenter plus de trois fois le même concours.

Les candidats ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire de la part de la Commission de jury ne sont pas autorisés à concourir.

### 1.1.1. Concours ECRICOME PRÉPA

Le concours ECRICOME PRÉPA est ouvert :

- Aux étudiants de classes préparatoires économiques et commerciales des filières scientifiques (ECS), économiques (ECE) et technologiques (ECT).

#### **Clarification sur les filières de CPGE :**

L'inscription à l'option technologique de la filière EC est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, technique ou professionnel obtenu antérieurement à leur entrée en classe préparatoire.

L'inscription aux autres options de la filière EC est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat général obtenu antérieurement à leur entrée en classe préparatoire.

#### **RESTRICTIONS**

- Le passage du baccalauréat précède l'entrée en classe préparatoire.
- Un candidat ne sera pas autorisé à présenter deux voies la même année.
- Les candidats nationaux présenteront obligatoirement le relevé des notes obtenues au baccalauréat ainsi qu'une attestation de première année (Cf. §1.2.1.2). Pour les candidats étrangers, uniquement le relevé de notes.
- Les candidats libres sont invités à se rapprocher de leur CPGE afin d'obtenir une attestation de première année (au minimum 60 crédits ECTS).
- Les candidats des classes préparatoires littéraires, économiques et commerciales ne sont pas autorisés à présenter les concours ECRICOME TREMPIN 1 et 2 la même année.
- **En cas de nouvelle présentation au concours, le candidat n'est pas autorisé à changer de série.**



### 1.1.2. Concours ECRICOME LITTÉRAIRES

Le concours ECRICOME LITTÉRAIRES est ouvert :

- Aux étudiants candidats à la BEL (Banque d'Épreuves Littéraires)

Conformément à la circulaire ministérielle actualisée (voir Bulletin Officiel MESRI), les candidats à la BEL pourront concourir aux épreuves orales du concours ECRICOME LITTÉRAIRES, sous réserve de leur admissibilité calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours de la BEL.

- Aux étudiants candidats à la BL-SES (Banque Lettres et Sciences Économiques et Sociales)

Les candidats à la BL-SES pourront concourir au concours ECRICOME LITTÉRAIRES en accédant directement aux épreuves orales, sous réserve de leur admissibilité qui sera calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours BL-SES.

#### PRECISIONS SUR LES MODALITÉS D'INSCRIPTION EN LIGNE :

##### **CANDIDAT DE LA BEL = INSCRIPTION UNIQUE**

Les candidats Ulm AL et ENS LYON devront s'inscrire au concours ECRICOME LITTÉRAIRES **exclusivement** depuis le site internet de la BEL [www.concours-bel.fr](http://www.concours-bel.fr) en choisissant le concours ECRICOME parmi les partenaires.

##### **CANDIDAT DE LA BL-SES = DOUBLE INSCRIPTION**

Les candidats Ulm BL devront s'inscrire **impérativement** au concours ECRICOME LITTÉRAIRES depuis le site internet de la BL-SES [www.concours-bce.com](http://www.concours-bce.com) et sur le site d'ECRICOME [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) (**double inscription**).



### 1.1.3. Concours ECRICOME TREMLIN 1

Le concours ECRICOME TREMLIN 1 est ouvert aux étudiants préparant ou titulaires à la rentrée 2022 d'un diplôme bac+2, quelle que soit la filière d'études :

- Diplôme français visé\* par le ministère de l'Éducation Nationale sanctionnant 2 années d'études supérieures (BTS, DUT etc)
- Licence 2 universitaire en cours de validation ou validée en totalité
- Aux étudiants issus des classe préparatoires scientifiques (MP, PC, PSI, PT, BCPST) ou intégrée à une école d'ingénieurs reconnue par la Commission des Titres (CTI) ou ENS Paris-Saclay et ENS Rennes sur présentation des 120 crédits ECTS à la rentrée
- Les titulaires d'un bac+2 non français doivent vérifier si leur diplôme peut être reconnu en France comme un diplôme bac+2 en se rendant sur le site [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr) ou par e-mail à [enic-naric@ciep.fr](mailto:enic-naric@ciep.fr)
- Titre RNCP de niveau 5 (nomenclature européenne) ou supérieur.

#### RESTRICTIONS

- Les homologations et les crédits ECTS ne sont pas suffisants pour être éligible à une intégration.
- **Les candidats des classes préparatoires littéraires ou EC ne sont pas autorisés à présenter les concours ECRICOME TREMLIN 1 et ECRICOME PRÉPA / ECRICOME LITTÉRAIRES la même année.**
- Les candidats dans une école post-bac en deuxième année d'un cursus qui compte au total 3 à 5 années, ne peuvent pas présenter le concours ECRICOME TREMLIN 1. Ils pourront présenter le concours ECRICOME TREMLIN 1 ou TREMLIN 2 durant leur dernière année d'études. Celle-ci devra impérativement être sanctionnée par un diplôme ou un niveau répondant aux conditions ci-dessus du présent règlement.
- Les candidats ne peuvent pas présenter les concours TREMLIN 1 et TREMLIN 2 la même année.

L'intégration est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme Bac + 2 ou une attestation de réussite et/ou relevé de notes et résultats ou certificat de graduation** au plus tard au **31 octobre 2022** (Cf. règlements pédagogiques des écoles).





#### 1.1.4. Concours ECRICOME TREMPLIN 2

Le concours ECRICOME TREMPLIN 2 est ouvert aux étudiants préparant ou titulaires à la rentrée 2022 d'un diplôme bac+3 minimum, quelle que soit la filière d'études :

- **Diplôme français visé\*** par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sanctionnant 3 années d'études supérieures
- Master 1, Master 2 universitaires
- Licence 3 en cours de validation ou validée en totalité
- Licences professionnelles
- Licence ATS (Adaptation Technicien Supérieur)
- Bachelor (BA, BBA, BSC) étrangers
- Bachelor (BA, BBA, BSC) étrangers après l'obtention d'un diplôme français bac +2 visé\* par le ministère de l'Éducation Nationale (BTS/DUT etc)
- Bachelor obtenu en France visé\* par le MESRI
- DCG
- Diplôme d'université publique française sanctionnant un cycle de 3 ans d'études supérieures équivalent d'un bachelor visé\*
- DUETI / DUCTI / DUETE
- Titre RNCP de niveau 6 (nomenclature européenne) ou supérieur

#### RESTRICTIONS

- Les homologations et les crédits ECTS ne sont pas suffisants pour être éligible à une intégration.
- **Les candidats des classes préparatoires littéraires ou EC ne sont pas autorisés à présenter les concours ECRICOME TREMPLIN 2 et ECRICOME PRÉPA / ECRICOME LITTÉRAIRES la même année.**
- Le candidat étudiant dans un cursus pour lequel il n'obtiendra pas de diplôme à la fin de l'année en cours ne pourra pas présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 2. Il ne pourra présenter ce concours que durant sa dernière année d'études, sous réserve de l'obtention de son diplôme.
- La troisième année d'études doit impérativement être sanctionnée par un diplôme répondant aux conditions de l'article §1.1.4. du présent règlement.
- Les candidats ne peuvent pas présenter les concours TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2 la même année.

L'intégration est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme bac+3** (minimum) **ou une attestation de réussite et/ou relevé de notes et résultats ou certificat de graduation** au plus tard au **31 octobre 2022** (Cf. règlement pédagogique des écoles).

*\*L'expression « Diplôme visé par le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation » est le plus haut grade de reconnaissance de l'État. Les diplômes universitaires (y compris DUT, BTS, Licence et Master) sont tous visés. Pour connaître les diplômes de gestion visés, vous pouvez consulter le site [www.cefdg.fr](http://www.cefdg.fr) (CEFDG Commission d'Évaluation des Formations et Diplômes de Gestion).*

***Pour les diplômes autres que ceux de gestion, il faut vous renseigner auprès de votre établissement ou du service concours d'ECRICOME via votre ESPACE CANDIDAT.***



### 1.1.5. Concours ECRICOME BACHELOR



Le concours ECRICOME BACHELOR est ouvert :

- Aux étudiants en classe de terminale de lycées français situés en France ou à l'étranger.
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent et âgés de moins de 26 ans.

Les candidats font acte de candidature en s'inscrivant au concours via la plateforme nationale **PARCOURSUP** <https://www.parcoursup.fr/>.

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2022, vous pouvez anticiper votre concours en vous connectant sur le site du concours ECRICOME BACHELOR <https://www.ecricome-bachelor.org/connexion>. Ce site sera le seul lieu d'information et d'échanges durant le recrutement de la phase principale. Ne tardez pas à créer votre ESPACE CANDIDAT.

#### RESTRICTIONS

Nous importons quotidiennement les inscriptions enregistrées par PARCOURSUP. Votre ESPACE CANDIDAT ECRICOME BACHELOR peut être créé dans les 24 heures ouvrées après votre paiement dans PARCOURSUP.

Les candidats ayant un diplôme de niveau bac+2 sont autorisés à présenter la même année le concours ECRICOME BACHELOR et le concours ECRICOME TREMPLIN 1.

L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **baccalauréat à la rentrée académique 2022-2023** (Cf. règlement pédagogique des écoles).

#### PRECISIONS SUR LE MODE DE PASSAGE DES EPREUVES ECRICOME BACHELOR :

Tous les candidats scolarisés en métropole passent les épreuves écrites et orales en présentiel.

Seuls les candidats français, scolarisés en Corse, dans les DROM-COM ou dans un établissement à l'étranger (lycée français...) pourront solliciter un format dématérialisé pour leur test TAGE POSTBAC© et leurs épreuves orales\*. Dans ce cas, les épreuves se déroulent obligatoirement en heures locales dans un centre agréé par ECRICOME.

#### COMMENT FAIRE ?

##### 1. Première étape

Les candidats concernés déclarent ce mode de passage dès l'inscription PARCOURSUP (Question : *Souhaitez-vous passer votre concours depuis l'étranger ? >> OUI / NON*).

##### 2. Deuxième étape

Les candidats déclarent dans leur ESPACE CANDIDAT ECRICOME un lieu de passage et les coordonnées d'un référent local afin qu'ECRICOME vérifie la conformité dudit lieu et valide une date de passage des épreuves.

##### 3. Troisième étape

ECRICOME transmet au centre de passage la convocation, les identifiants et les liens nécessaires à la connexion distante. Le candidat en est avisé.

\*voir les sections §2.1.1 des épreuves du concours ECRICOME BACHELOR

### 1.1.6. Calendrier des inscriptions

#### ➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA

Seuls les candidats ayant finalisé leur inscription sur notre site web pendant la période officielle d'inscription seront autorisés à se présenter au concours :

- **du vendredi 10 décembre 2021 à partir de 10 heures au mardi 11 janvier 2022 à 23h59**

#### ➤ CONCOURS ECRICOME LITTÉRAIRES

Tout candidat inscrit sur le site d'ECRICOME mais ayant omis de s'inscrire sur le site de la BCE (candidats B/L) ne sera pas autorisé à concourir. **La double inscription des B/L sur les sites BCE et ECRICOME est obligatoire.**

L'inscription sur le portail de la BEL est unique. ECRICOME récupérera les données personnelles à la clôture. Tout candidat inscrit sur le site de la BEL et n'ayant pas coché le concours ECRICOME ne sera pas autorisé à concourir.

Pour les **candidats A/L et ENS LYON** – INSCRIPTION UNIQUE SUR LE SITE DE LA BEL :

- **du vendredi 10 décembre 2021 à partir de 10 heures au mardi 11 janvier 2022 à 17 heures** sur le site : <http://www.concours-bel.fr/> et cocher le concours ECRICOME

Pour les **candidats B/L** – DOUBLE INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- ✓ **du vendredi 10 décembre 2021 à partir de 10 heures au mardi 11 janvier 2022 à 17 heures** sur le site : <https://www.concours-bce.com/la-voie-bl>
- ✓ **du vendredi 10 décembre 2021 à partir de 10 heures au mardi 11 janvier 2022 à 23h59** sur le site : [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org)

#### ➤ CONCOURS ECRICOME TREMPIN 1 et TREMPIN 2

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **vendredi 10 décembre à 10 heures.**

**Avant le dimanche 10 avril 2022 à 23h59**, le candidat devra :

- ✓ Avoir créé son ESPACE CANDIDAT TREMPIN 1 ou TREMPIN 2  
<https://www.concours-tremplin1.org/connexion>  
<https://www.concours-tremplin2.org/connexion>
- ✓ Avoir renseigné l'inscription administrative
- ✓ Avoir déclaré une date de passage du test TAGE OU avoir réservé une date de passage avec ECRICOME OU avoir déclaré un score de test GMAT ou GRE
- ✓ S'être acquitté des frais de concours avec ou sans test TAGE2© ou TAGE MAGE©
- ✓ Avoir renseigné un dossier académique complet (notes du cycle)
- ✓ Avoir renseigné un curriculum vitae en ligne
- ✓ Avoir renseigné un score de test de langue
- ✓ Avoir téléchargé tous les justificatifs DEFINITIFS nécessaires

Le calendrier des concours TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2 est le suivant

<b>L'éligibilité d'une candidature TREMPLIN</b>	
<b>❶ Ouverture des inscriptions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription administrative</li> <li>- Déclaration du passage du test TAGE ou GMAT ou GRE</li> <li>- Paiement des frais de concours</li> </ul>	A partir du vendredi 10 décembre 2021 à 10 heures
<b>❷ Saisie du dossier académique</b> Dès lors que l'inscription administrative est complète et que le candidat s'est acquitté des frais de concours, il doit renseigner les valeurs de son dossier académique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notes complètes du cycle en cours ou achevé</li> <li>- CV en ligne à renseigner</li> <li>- Score d'anglais à renseigner</li> <li>- Téléchargement de tous les justificatifs</li> </ul>	A partir du vendredi 10 décembre 2021 à 10 heures
<b>❸ Soumission d'une candidature</b> Dès que le candidat a fini de renseigner son dossier scolaire et son CV en ligne, il peut le soumettre à ECRICOME.	A partir du vendredi 10 décembre 2021 à 10 heures Jusqu'au dimanche 10 avril 2022 à 23h59
<b>❹ Clôture des candidatures</b> A compter de cette date, les candidats ne peuvent plus s'inscrire, s'acquitter des frais de concours ou procéder à la saisie initiale de leur dossier académique ou leur CV en ligne.	Dimanche 10 avril 2022 à 23h59
<b>❺ Vérifications par ECRICOME</b> Vérification intégrale des notes, des scores et des justificatifs renseignés par le candidat.	A partir du lundi 11 avril et jusqu'au vendredi 22 avril 2022
<b>❻ VALIDATION / REJET</b> En cas de rejet de tout ou partie des renseignements ou des justificatifs, le candidat <b>dispose d'un délai de 3 jours ouvrés</b> suivant le jour de la notification du rejet pour corriger le ou les anomalies sous peine de remettre en question l'éligibilité de sa candidature.	<b>J+3 jours ouvrés pour répondre</b> <b>après la notification de rejet par ECRICOME</b>  <b>Le candidat sera avisé via son ESPACE CANDIDAT de l'état de sa candidature via un système de notifications.</b>
<b>Date limite de passage des tests TAGE2©, TAGE MAGE©</b>	La date ultime de passation d'un test TAGE est fixée au <b>samedi 9 avril 2022 inclus</b> . Aucun score ultérieur ne sera pris en considération.
<b>Date de validité des tests GMAT, GRE</b> <b>Date de validité d'un score d'anglais</b>	Vous devez impérativement <b>renseigner un score et téléverser un justificatif de score DEFINITIF du même score</b> avant la date de clôture des inscriptions <b>du dimanche 10 avril 2022</b> .
<b>Vous devez anticiper la date de passage de vos épreuves externes.</b> <b>Assurez-vous d'une date compatible avec la date de clôture !</b>	



## ➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR

Seuls les candidats ayant finalisé leurs vœux-et payé leur frais de concours sur la plateforme PARCOURSUP **avant le jeudi 7 avril 2022** seront autorisés à présenter le concours.

Le calendrier du concours ECRICOME est interdépendant du calendrier officiel PARCOURSUP. Les candidats devront respecter les échéances propres au concours ECRICOME BACHELOR.

Le concours ECRICOME BACHELOR est commun à 3 écoles. Il compte pour un seul vœu dans PARCOURSUP. Vous pouvez choisir autant de sous-vœux que de campus rattachés aux écoles (9 choix possibles).

## A FAIRE DANS PARCOURSUP

- **du jeudi 20 janvier au mardi 29 mars 2022** : enregistrement des vœux et sous-vœux de formations dans PARCOURSUP, paiement des frais de concours.
- **du mardi 29 mars au jeudi 7 avril 2022** : finalisation des vœux et sous-vœux, paiement des frais de concours.

A compter de la date de clôture de modifications des vœux PARCOURSUP **le jeudi 7 avril 2022** :

→ Les candidats ne seront plus autorisés à modifier leurs informations.

→ Les candidats ne seront plus autorisés à modifier les réponses aux questions supplémentaires.

*Cf. Règlement PARCOURSUP 2021-2022*

## A FAIRE SUR LE SITE D'ECRICOME BACHELOR

- **À partir du 1<sup>er</sup> mars 2022**, les candidats pourront réserver **une date de passage de leur test TAGE POSTBAC®** parmi une liste de sessions proposées par ECRICOME et nos écoles membres.
- **À partir du 1<sup>er</sup> mars 2022**, les candidats hors métropole pourront soumettre à ECRICOME un lieu de passation du test TAGE POSTBAC à distance qu'il leur appartient de trouver et renseigner un contact de référence.
- **À partir du mercredi 13 avril 2022**, les candidats pourront prendre leur rendez-vous pour leurs épreuves orales. Les écoles auront préalablement renseigné des plages de RDV. Les écoles organisent le passage des épreuves orales en présentiel ou à distance pour les candidats éligibles au dispositif.

A PARTIR DU 1<sup>er</sup> MARS 2022, seuls les candidats qui se seront acquittés des frais de concours dans PARCOURSUP seront autorisés **24 heures ouvrées plus tard (hors week-end)**, à créer leur ESPACE CANDIDAT ECRICOME BACHELOR : <https://www.ecricome-bachelor.org/connexion>

## SESSION COMPLÉMENTAIRE PARCOURSUP

Les écoles participant au concours ECRICOME BACHELOR pourront proposer une session supplémentaire dans le cadre de la procédure complémentaire PARCOURSUP. Se renseigner via la plateforme nationale pour connaître les campus participant à ce recrutement supplémentaire.

Les modalités de passage des épreuves de la session complémentaire seront communiquées ultérieurement via la plateforme nationale.



### 1.1.7. Responsabilité des données déclaratives du candidat

Les renseignements publiés sur le site d'inscription sont déclaratifs et engagent le candidat qui certifie sur l'honneur l'exactitude des informations.

Les renseignements et les valeurs renseignés dans le dossier académique des concours TREMLIN 1 ou TREMLIN 2 ainsi que les justificatifs engagent la responsabilité du déclarant.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions réglementaires du concours qu'il accepte expressément et sans réserve.

Toute déclaration erronée ou mensongère pourra entraîner l'exclusion du concours ou l'impossibilité d'intégrer une école, quand bien même le candidat aurait été déclaré admis au concours.

La fabrication et l'utilisation de faux documents constituent des délits. On parle de faux et d'usage de faux. L'auteur des faits sait parfaitement que le document est un faux. Le document peut avoir pour but d'obtenir un droit ou de prouver certains faits. Le délit de faux correspond à l'un des faits suivants : fabriquer un document entièrement faux (**un faux diplôme, un faux passeport, un faux relevé de note...**) ; modifier frauduleusement un document ; imiter une signature. Il y a délit d'usage de faux lorsqu'on utilise de tels documents pour obtenir un droit ou pour prouver un fait. L'usage de faux est puni même si l'auteur des faits n'a pas fabriqué les faux en question.

Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. La personne qui fabrique et utilise des faux documents risque les mêmes peines. Si le faux document est un document délivré habituellement par une administration (carte d'identité, carte Vitale...), les peines sont de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende. En cas de fraude, ECRICOME prendra toutes les dispositions juridiques nécessaires.

#### Eligibilité du diplôme post concours :

##### RESTRICTIONS

En aucun cas, ECRICOME ne pourra être tenu responsable de l'absence de validité du diplôme déclaré par le candidat, quelle que soit l'issue du concours.

Les candidats sont invités à lire scrupuleusement les restrictions associées à toutes les dispositions du concours.

① En cas de doute sur leur diplôme ou leur cursus, les candidats doivent impérativement contacter leur établissement et le cas échéant le service des concours ECRICOME :

→ Préalablement à leur inscription à l'aide du formulaire contact disponible sur le site internet [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org).

→ Postérieurement à leur inscription uniquement via la messagerie de leur ESPACE CANDIDAT.



## 1.2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 1.2.1. Concours ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMPLIN 1 et 2, BACHELOR

#### 1.2.1.1. Saisie du formulaire en ligne (tous concours)

L'inscription s'effectue entre les dates d'ouverture et de clôture définies dans le présent règlement (Cf. point §1.1.6.). Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle. Cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2022.

Les candidats doivent reporter sur la partie *état civil* du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent règlement et téléverser les pièces justificatives depuis leur ESPACE CANDIDAT : cas des boursiers et des bénéficiaires d'aménagements particuliers ; justificatifs de baccalauréat et de première année de CPGE...

Les champs ont une valeur obligatoire pour le concours ou facultative à des fins statistiques.

Pour les candidats issus de la BEL et de PARCOURSUP, ECRICOME récupérera automatiquement une partie des données nominatives. Le candidat devra vérifier et compléter le reste du formulaire d'inscription.

La collecte des données personnelles respecte les dispositions mises en place par le RGPD. Les candidats sont invités à consulter et signer numériquement le document consacré à notre Politique Générale sur les Données Personnelles (PGPD). Le recueil des consentements est informatiquement tracé et opposable.

#### 1.2.1.2. Téléchargement des justificatifs (ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES)

Le candidat au concours ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES est invité à télécharger les pièces justificatives suivantes directement à partir de son ESPACE CANDIDAT avant **le dimanche 6 février 2022** :

- **Une copie du relevé de notes du baccalauréat** (ou diplôme équivalent) faisant mention de la série. La copie doit être lisible et le document rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction authentifiée. En cas de perte, de vol ou de sinistre, une attestation de réussite peut être obtenue en effectuant une demande auprès de la "Division des examens et concours" du rectorat d'académie où le diplôme a été délivré : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10492> .
- **Un justificatif de réussite de 1<sup>ère</sup> année de CPGE**, précisant le cas échéant l'obtention de 60 crédits ECTS obtenus postérieurement au baccalauréat téléchargé lors de l'inscription.

① Les deux documents font l'objet d'une validation formelle de la part d'ECRICOME. En cas de rejet, le candidat est invité à télécharger un nouveau document soumis à validation.

#### 1.2.1.3. Choix du centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA)

Depuis l'interface d'inscription, les candidats doivent choisir deux villes pour passer leurs épreuves écrites dans l'ordre de leurs préférences. ECRICOME se réserve le droit de changer le centre de passage des épreuves écrites si les contraintes organisationnelles ou sanitaires du concours l'exigent. Le candidat est informé de ce changement.

La date d'inscription n'influence pas l'affectation définitive dans un centre d'écrits.

① Tout candidat se présentant dans un centre d'écrits différent de sa convocation se verra refuser l'accès aux épreuves.



#### 1.2.1.4. Fermeture d'un centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA)

L'ouverture d'un centre d'écrits est conditionnée par le nombre de candidats inscrits. Si ce nombre est en dessous de la limite fixée par ECRICOME, alors la banque d'épreuves se réserve le droit de fermer le centre.

Dans ce cas, le candidat sera invité à se déplacer dans un autre centre ou à faire valoir son droit au remboursement intégral de ses frais de concours.

① De même, en cas de force majeure\*, ECRICOME se réserve le droit de déplacer les candidats d'un centre vers un autre sans autorisation préalable du candidat.

\* Y compris des mesures ou des restrictions sanitaires propres à l'épidémie COVID-19.

#### 1.2.1.5. Validation d'un centre d'écrits BACHELOR hors métropole

Pour les candidats corses, ultramarins ou scolarisés dans un lycée français à l'étranger, le passage de l'épreuve externe TAGE POSTBAC© sera conditionné par la recherche -PAR LE CANDIDAT- d'un centre agréé compatible avec le calendrier de passage des épreuves.

Le centre devra présenter toutes les garanties exigées par ECRICOME pour le passage des épreuves et la surveillance des candidats.

#### 1.2.1.6. Choix des centres d'oraux de langues (ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES et TREMLIN1&2)

Depuis l'interface d'inscription, les candidats doivent classer par ordre de préférence les écoles et les campus où se dérouleront les épreuves de langues.

### RESTRICTIONS

Ce choix n'est plus modifiable après la clôture des inscriptions. Si le candidat n'est pas déclaré admissible sur son premier choix d'école, il sera affecté de fait dans la première école selon l'ordre établi où il est admissible.

Pour les candidats ECRICOME BACHELOR, la prise de rendez-vous pour les oraux s'opère dès **le mercredi 13 avril 2022** sur le site d'ECRICOME <https://www.ecricome-bachelor.org/connexion>, et selon les disponibilités offertes par chaque école et/ou campus.

L'organisation des oraux est détaillée au point §2.2.2. du présent règlement.





### 1.2.1.7. Passage des épreuves externes

#### **Tests TAGE 2©, TAGE MAGE© et TAGE POSTBAC©**

Au moment de leur inscription, les candidats devront déclarer s'ils souhaitent passer avec ECRICOME leur épreuve TAGE POSTBAC©, TAGE 2© ou TAGE-MAGE©, ou s'ils souhaitent bénéficier d'un score précédemment obtenu (avec la FNEGE ou dans le cadre d'un autre concours). Les candidats sont invités à bien vérifier les conditions réglementaires de la FNEGE sur le site : [www.fnege.org](http://www.fnege.org) ou [www.tage2.fr](http://www.tage2.fr) ; [www.tagemage.fr](http://www.tagemage.fr) ; [www.tage-postbac.fr](http://www.tage-postbac.fr). **Le test est valable 2 ans (années civiles : année N et année N+1). Exemple : un score TAGE 2021 (obtenu entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021) sera valable jusqu'au 31 décembre 2022.**

Si le candidat souhaite passer un test TAGE avec ECRICOME, il choisit une session parmi la liste des dates proposées par ECRICOME ou nos écoles membres.

Si le candidat ne souhaite pas passer le test avec ECRICOME mais avec la FNEGE (*Fédération Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises*) ou tout autre organisme l'organisant, il est invité à renseigner TOUTES LES INFORMATIONS nécessaires à ECRICOME pour récupérer automatiquement son score ou le meilleur des deux en cas de passage multiple.

① Afin de faciliter la récupération de votre score, veillez à bien vous assurer que vous avez renseigné les mêmes informations entre le concours ECRICOME et la session de la FNEGE :

- \*nom et prénom (vérifiez si pas d'inversion, prénoms composés...)
- \*date de naissance
- \*e-mail et téléphone
- \*numéro d'inscription FNEGE...

#### ➤ CONCOURS ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2

Si le candidat souhaite passer ou repasser le test TAGE 2 ou le test TAGE MAGE lors d'une session organisée avec ECRICOME, les frais du test s'ajoutent aux frais d'inscription et sont acquittés sur notre plateforme sécurisée de paiement.

Si le candidat souhaite passer le test avec la FNEGE, il s'acquitte des frais de test directement sur leurs sites.

#### ➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR

Tous les candidats s'acquittent des frais du test TAGE POSTBAC au moment de l'inscription dans PARCOURSUP. Si le candidat ne souhaite pas passer le test avec ECRICOME, la valeur du test lui sera remboursée par crédit de la carte bancaire (Voir rubrique §1.4.2.). Dans ce cas, le candidat formule sa demande de remboursement via la messagerie de son ESPACE CANDIDAT ECRICOME.

① Attention, aucun règlement des tests TAGE ne sera accepté le jour du test dans les centres de passage.  
① **Aucun test TAGE© ne sera remboursé après le délai légal des lois de consommation ou à J-10 de la session.**

#### **RESTRICTIONS**

La date limite de passage d'un test TAGE2© ou TAGE MAGE© opposable pour le concours est fixée au :

**Samedi 9 avril 2022 inclus** pour les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et ECRICOME TREMPLIN 2

**Samedi 30 avril 2022 inclus** pour le concours ECRICOME BACHELOR

Aucune inscription aux tests TAGEPOSTBAC© ; TAGE2© ou TAGE MAGE© ne pourra être enregistrée par ECRICOME **à moins de 10 JOURS calendaires** de la session en raison des impératifs logistiques à mettre en place.



### **Test GMAT® ou test GRE® pour TREMPLIN 1 ou TREMPLIN 2**

Au titre des épreuves externes, les candidats au concours ECRICOME TREMPLIN 1 ou ECRICOME TREMPLIN 2 devront faire valoir un score de test GMAT® ou GRE® en substitution du TAGE2® ou du TAGE MAGE®

Ce score devra être saisi dans le dossier scolaire du candidat et le justificatif devra être téléchargé.

**La date de validité du GMAT ou du GRE exigible pour le concours est de cinq années précédant la date de clôture des inscriptions.**

**ATTENTION ECRICOME N'ORGANISE PAS DE SESSION DE PASSATION DU TEST GMAT ou DU TEST GRE. ANTICIPEZ LE PASSAGE DE VOTRE TEST !**

**Vous devez impérativement avoir renseigné un score et téléversé le justificatif DEFINITIF\* dudit score avant la date de clôture du 10 avril 2022. La date de passage inscrite sur votre justificatif téléchargé fera foi.**

**\*Attention, il faut compter 3 semaines pour obtenir un justificatif définitif, anticipez votre passage !**

**\*Voir la section §2.1.1. des épreuves des concours TREMPLIN 1 et 2.**

### **Test d'anglais pour TREMPLIN 1 ou TREMPLIN 2**

Au titre des épreuves externes, les candidats au concours ECRICOME TREMPLIN 1 ou ECRICOME TREMPLIN 2 devront faire valoir un score d'anglais parmi la liste proposée. Ce score devra être saisi dans le dossier académique du candidat et un justificatif de score DEFINITIF devra être téléchargé.

**La date de validité du test d'anglais exigible pour le concours est de deux années précédant la date de clôture des inscriptions.**

**ATTENTION ECRICOME N'ORGANISE PAS DE SESSION DE PASSATION DU TEST D'ANGLAIS. ANTICIPEZ LE PASSAGE DE VOTRE TEST D'ANGLAIS !**

**Vous devez impérativement avoir renseigné un score et téléversé le justificatif DEFINITIF\* dudit score avant la date de clôture du 10 avril 2022. La date de passage inscrite sur votre justificatif téléchargé fera foi.**

① ECRICOME se réserve le droit de vérifier auprès de l'ensemble des organismes la validité déclarative des candidats, y compris à l'aide de traitements automatisés de type API ou webservice.

*\*Voir la section §2.1.1. des épreuves des concours TREMPLIN 1 et 2.*

#### *1.2.1.8. Modifications a posteriori (tous concours)*

Avant la clôture des inscriptions :

Tous les champs sont modifiables à l'exception des choix donnant lieu à un paiement.

Après la clôture des inscriptions :

Le candidat ne peut plus modifier ses informations personnelles. Toutes les demandes de rectification s'effectuent exclusivement à partir de la messagerie personnelle de l'ESPACE CANDIDAT. Aucun autre vecteur d'information ne sera pris en considération.

① Le candidat veillera à ne pas changer ses coordonnées téléphoniques et e-mail durant la période des concours sous peine de ne plus recevoir les informations push transmises durant tout le concours.

Au cas où, contactez immédiatement ECRICOME.



### 1.2.1.9. Recueil du consentement du candidat

Conformément aux dispositions du RGPD, dès le commencement de son inscription, le candidat est invité à exprimer son consentement :

- ✓ Sur les règles de navigation (*cookie policy*) des sites des concours ;
- ✓ Sur la communication en provenance d'ECRICOME ou des écoles membres ;
- ✓ Sur la gestion des notes et des résultats et leur communication à des partenaires tiers ;
- ✓ Sur la transmission des données personnelles à des tiers techniques à des fins d'organisation du concours.

À tout moment, le candidat peut faire valoir son droit d'accès, de modification ou de suppression à l'exclusion des données essentielles à l'organisation des épreuves ou à la publication des résultats.

Le candidat est invité à consulter la Politique Générale sur les Données Personnelles (PGPD).

## 1.3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE PAIEMENT

Le candidat peut à partir de son ESPACE CANDIDAT imprimer un certain nombre de justificatifs :

- ✓ Récapitulatif d'inscription
- ✓ Récapitulatif de paiement (frais de concours, test TAGE, acompte TREMLIN...)

## 1.4. FRAIS DE CONCOURS

### 1.4.1. Modalités et périmètre

Les frais de concours comprennent **les frais administratifs (pour tous), les frais d'inscription (variables), le cas échéant les tests passés en partenariat avec la FNEGE et un accès libre et illimité au centre d'entraînement** sur le site portail [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) rubrique *SE PRÉPARER*.

L'inscription au concours est considérée comme validée une fois que le paiement des frais de concours est intégralement acquitté et validé par votre établissement bancaire.

### 1.4.2. Tarifs d'inscription

Les tarifs sont forfaitaires pour les écoles membres de la banque ECRICOME.

- Concours **ECRICOME PRÉPA** (commun à 5 écoles) :

	EPREUVES ÉCRITES + ORALES
Non boursiers	30 € + 265 € = <b>295 €</b>
Boursiers	<b>30 €</b>

- Concours **ECRICOME LITTÉRAIRES** (commun à 5 écoles) :

	EPREUVES ORALES
Non boursiers	30 € + 120 € = <b>150 €</b>
Boursiers	<b>30 €</b>

- Concours **ECRICOME TREMPLIN 1** (commun à 5 écoles) :

	CONCOURS SUR DOSSIER + EPREUVES EXTERNES + EPREUVES ORALES <b>AVEC</b> TAGE 2© passé avec ECRICOME	CONCOURS SUR DOSSIER + EPREUVES EXTERNES + EPREUVES ORALES <b>SANS</b> TAGE 2© passé avec ECRICOME
Non boursiers	30 € + 150 € + 65 €* = <b>245 €</b>	30 € + 150 € = <b>180 €</b>
Boursiers	30 € + 65 €* = <b>95 €</b>	<b>30 €</b>

*Les frais de test d'anglais sont payés directement à l'organisme de passation*

*Les frais de test de GMAT© sont payés directement à l'organisme de passation (si pas de TAGE2©)*

*Les frais de TAGE ne sont pas remboursables au-delà du délai légal*

- Concours **ECRICOME TREMPLIN 2** (commun à 5 écoles) :

	CONCOURS SUR DOSSIER + EPREUVES EXTERNES + EPREUVES ORALES <b>AVEC</b> TAGE MAGE© passé avec ECRICOME	CONCOURS SUR DOSSIER + EPREUVES EXTERNES + EPREUVES ORALES <b>SANS</b> TAGE MAGE© passé avec ECRICOME
Non boursiers	30 € + 150 € + 65 €* = <b>245 €</b>	30 € + 150 € = <b>180 €</b>
Boursiers	30 € + 65 €* = <b>95 €</b>	<b>30 €</b>

*Les frais de test d'anglais sont payés directement à l'organisme de passation*

*Les frais de test de GMAT© sont payés directement à l'organisme de passation (si pas de TAGE MAGE©)*

*Les frais de TAGE ne sont pas remboursables au-delà du délai légal*

- Concours **ECRICOME BACHELOR\*** (commun à 3 écoles + campus associés) :

	CONCOURS SUR DOSSIER + EPREUVES EXTERNES + EPREUVES ORALES <b>AVEC</b> TAGE POSTBAC© passé avec ECRICOME	CONCOURS SUR DOSSIER + EPREUVES EXTERNES + EPREUVES ORALES <b>SANS</b> TAGE POSTBAC© passé avec ECRICOME
Non boursiers	30 € + 75€ + 45 €** = <b>150 €</b>	30 € + 75 € = <b>105 €</b>
Boursiers	30 € + 45 €** = <b>75 €</b>	<b>30 €</b>

*\*TOUS les candidats s'acquittent des frais de test TAGE POSTBAC via PARCOURSUP. Voir conditions de remboursement du test TAGE POSBAC*

*Les frais de TAGE ne sont pas remboursables au-delà du délai légal*

\*Prix public du test TAGE 2© ou TAGE MAGE© : 65,00 € / \*\* Prix public du test TAGE POSTBAC© : 45,00 €



### 1.4.3. Mode de règlement des frais d'inscription

A l'exception d'ECRICOME BACHELOR, le règlement des frais de concours s'effectue lors de l'inscription en ligne et par carte bancaire uniquement, à l'aide de l'interface bancaire sécurisée **SOGENACTIF** (3D SECURE). L'inscription du candidat est considérée comme finalisée et validée au moment où l'établissement bancaire d'ECRICOME atteste de la réception du paiement.

Par dérogation à ce qui précède, les candidats inscrits au concours ECRICOME PRÉPA et poursuivant leur scolarité en Afrique ont la possibilité de procéder à un règlement par virement bancaire. L'inscription sera validée après réception du paiement par l'établissement bancaire d'ECRICOME. Les coordonnées IBAN seront communiquées aux candidats au moment de l'inscription.

❗ En cas de difficulté de paiement, se rapprocher d'ECRICOME via la messagerie de l'ESPACE CANDIDAT.

### 1.4.4. Remboursement, annulation, désistement

#### PRÉCISIONS SUR LES LOIS DE CONSOMMATION

Conformément aux Lois de consommation, le candidat dispose de 14 jours calendaires pour faire valoir son droit à remboursement de la totalité de ses frais d'inscription.

**Délai de rétractation = date et heure de paiement en ligne + 14 jours calendaires**

Toutes les transactions du candidat sont horodatées par notre système d'information et notre établissement bancaire.

Cette disposition s'applique sur tous les concours, aussi :

- Si le candidat fait valoir son droit dans les 14 jours suivant son paiement en ligne, il sera intégralement remboursé, même si les 14 jours calendaires excèdent la date de clôture des inscriptions.
- **Au-delà des 14 jours légaux, les frais d'inscription resteront intégralement acquis à ECRICOME, quel que soit le motif invoqué.**

❗ ECRICOME s'emploie à tracer tous les mouvements bancaires. Ces derniers sont récapitulés dans l'ESPACE CANDIDAT à la rubrique *Mes frais d'inscription*.

#### **COMMENT FAIRE VALOIR SON DROIT A REMBOURSEMENT ?**

##### **→SI LES 14 JOURS COUVRENT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS**

Le candidat utilise le bouton « Annuler mon inscription ». La procédure de remboursement par ECRICOME est activée et traitée par ECRICOME.

##### **→SI LES 14 JOURS DEPASSENT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

Seules les demandes formulées PAR ÉCRIT VIA LA MESSAGERIE DE L'ESPACE CANDIDAT ou adressées par lettre recommandée avec AR seront prises en considération.

Veillez à la date de validité de votre moyen de paiement, notamment en cas de remboursement partiel ou total des frais d'inscription ou d'acompte sur frais de scolarité.

Le remboursement sera effectué par recrédit de la carte bancaire utilisée. Le délai de remboursement sera laissé à l'appréciation d'ECRICOME et fonction des délais de vérification.



## 1.5. CANDIDATS BOURSIERS

Le statut de boursier s'applique aux candidats français et étrangers étudiant en France, qui disposent d'une bourse délivrée par l'État français (tous types de collectivités territoriales) ou par un établissement public.

Sont notamment acceptées les bourses délivrées par le CROUS, CAMPUS FRANCE, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (bourse Excellence-Major)...

Les bourses d'états étrangers ne sont pas prises en considération.

① Le tarif boursier ne s'applique pas sur les frais administratifs et sur les tests passés en partenariat avec la FNEGE lors de nos concours : tests TAGE POSTBAC©, TAGE 2© et TAGE-MAGE© (voir les tarifs en vigueur fixés par la FNEGE au point §1.4.2.)

### 1.5.1. Calendrier des documents à fournir

Lors de leur inscription, les candidats doivent télécharger via leur ESPACE CANDIDAT la copie de leur notification d'attribution de bourse DÉFINITIVE pour l'année en cours. ECRICOME vérifiera auprès de chaque organisme l'authenticité des attestations présentées.

Les attestations conditionnelles ne sont pas acceptées et ne donnent pas droit à l'exonération tarifaire.

Les justificatifs sont à transmettre comme suit :

- Candidats boursiers ECRICOME PRÉPA **au plus tard le dimanche 6 février 2022**
- Candidats boursiers ECRICOME LITTÉRAIRES : Cf. **conditions du concours sur le site de BEL**
- Les candidats B/L doivent transmettre leur attestation **avant le dimanche 6 février 2022**
- Candidats boursiers ECRICOME TREMPIN 1 et 2 **au plus tard le dimanche 10 avril 2022**

ECRICOME procédera à la validation ou au rejet de la pièce téléchargée. En cas de refus, le candidat est invité à retélécharger un document valide avant la date réglementaire.

- Candidats boursiers ECRICOME BACHELOR : **au plus tard le mardi 29 mars 2022** via **PARCOURSUP**

### 1.5.2. Acquisition ou perte du statut de boursier

À défaut d'une production de cette attestation dans les délais, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription fixés dans l'article §1.4.2. du présent règlement.

Pour tous les boursiers, un remboursement pourra être effectué jusqu'à la fin du mois de juin 2022, **sur présentation de l'attestation DÉFINITIVE de bourse pour l'année 2021-2022.**

## 1.6. CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT(S) PARTICULIER(S)

### 1.6.1. Les textes de référence

Circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap ainsi que des articles L-112-1 à L112-5, D351-27 à D351-31 et D112-1 à R112-3 du code de l'éducation.

Décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.

Consultez également la fiche pratique intitulée Concours et situations de handicap, rédigée par la Conférence des Grandes Ecoles en 2016 : <http://www.cge.asso.fr/publications/fiches-pratiques-concours-et-situations-de-handicap/> (PDF téléchargeable).

### 1.6.2. Les démarches à suivre

Les aménagements sont sollicités par le candidat en situation de handicap.

Seuls des médecins agréés sont habilités à instruire une demande d'aménagement auprès d'ECRICOME.

#### ⓘ ATTENTION

De moins en moins de MDPH délivrent des certificats d'aménagement pour les concours issus d'organismes privés. Renseignez-vous suffisamment tôt auprès de votre MDPH sur la possibilité d'obtenir à temps votre certificat.

Le médecin traitant n'est pas habilité à solliciter un aménagement d'épreuves sauf s'il est agréé par la CDAPH du département.

Certains aménagements requièrent un délai technique de traitement et de mise en place. Les candidats sont invités à anticiper leur demande auprès d'ECRICOME.

**Afin de l'assister dans l'analyse des demandes d'aménagement, ECRICOME fait appel à un médecin-conseil désigné en commun avec la Banque Commune d'Épreuves (BCE).**

### 1.6.3. Le calendrier des documents à fournir

Les justificatifs sont à transmettre uniquement via l'ESPACE CANDIDAT comme suit :

- Candidats avec aménagement pour les épreuves écrites ou orales ECRICOME PRÉPA :  
**au plus tard le mercredi 2 mars 2022**
- Candidats avec aménagement pour les épreuves orales ECRICOME LITTÉRAIRES :  
**au plus tard le mercredi 2 mars 2022**
- Candidats avec aménagement pour les tests TAGE 2 et TAGE MAGE ECRICOME TREMPLIN 1 & 2 :  
**au plus tard le mercredi 2 mars 2022**
- Candidats avec aménagement pour les épreuves orales ECRICOME TREMPLIN 1 et 2 :  
**au plus tard le dimanche 10 avril 2022**
- Candidats avec aménagement pour le test TAGE© ou les épreuves orales ECRICOME BACHELOR :  
**au plus tard le mercredi 2 mars 2022**

ECRICOME procédera à la validation ou au rejet de la pièce téléchargée. En cas de refus, le candidat est invité à retélécharger un document valide avant la date réglementaire. Aucun document transmis directement aux écoles ne sera pris en considération.

#### 1.6.4. L'instruction de la demande

Nous détaillons ci-dessous les deux principaux circuits d'instruction d'une demande d'aménagement. Il existe un grand nombre d'aménagements généraux (accessibilité, assistance, temps de composition, adaptation des sujets...) ou particuliers. ECRICOME veillera à ce qu'ils soient compatibles avec l'intégrité du concours et l'équité des candidats devant les épreuves.

- **ECRICOME PRÉPA**

Les dispositions sont celles actualisée par le décret no 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.

Le candidat doit mentionner dès son inscription en ligne qu'il souhaite bénéficier d'un aménagement particulier. La demande d'aménagement doit être transmise avant la date signifiée dans le présent règlement (voir §1.6.3.) sous peine de ne pouvoir en bénéficier. ECRICOME ne pourra en être tenu responsable.

**Attention, l'avis d'aménagement n'a pas force obligatoire et la banque d'épreuves reste souveraine dans sa décision notamment au regard du Règlement Général des Concours si rupture d'égalité.**

### VOUS DEVEZ CHOISIR ENTRE LES TROIS CIRCUITS D'INSTRUCTION

#### SITUATION 1

**J'ai obtenu un aménagement l'année du baccalauréat et/ou lors d'un concours précédent et je souhaite garder mon avis d'aménagement :**

- Je téléverser mon avis d'aménagement (complété et signé par le médecin désigné par la MDPH) dans mon espace candidat.

#### SITUATION 2

**J'ai obtenu un aménagement l'année du baccalauréat et/ou lors d'un concours précédent et je souhaite que mon aménagement soit réétudié :**

*Dans quels cas faire réétudier son aménagement ?*

- Vos besoins liés à votre handicap ont évolué
- Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incomplets vis-à-vis des épreuves du concours
- Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incompatibles avec le règlement du concours

**Si je suis inscrit/e au concours ECRICOME ET BCE :**

Je transmets mon dossier médical au **médecin-conseil commun aux deux banques** avec le formulaire d'aménagement. Le candidat envoie son dossier médical (voir §1.6.5) à l'attention de :

*Direction des Admissions et Concours*

*Concours BCE / ECRICOME – Dossier médical – 1 rue de la Libération CS 40031 – 78354 Jouy en Josas Cedex.*

**Si je suis inscrit/e seulement au concours ECRICOME :**

Je transmets mon dossier médical (voir §1.6.5) avec le formulaire d'aménagement **UNIQUEMENT** par courrier avec la mention « CONFIDENTIEL » à l'attention de :

*ECRICOME - Dossier médical - 90 rue de la Victoire – 75009 PARIS*

Il sera transmis par nos soins au médecin-conseil.



### SITUATION 3

**Je n'ai pas d'aménagement mais je souhaiterais en obtenir un :**

**CAS 1 : J'ai un médecin désigné par la CDAPH :**

Je contacte la MDPH pour y déposer ma demande d'aménagement d'épreuves, dossier médical et le formulaire « Avis d'aménagement du médecin désigné par la CDAPH » et toutes les informations médicales nécessaires à l'instruction de votre demande.

**ATTENTION ! Vous devez anticiper vos démarches afin que la MDPH puisse traiter votre dossier et vous signifier une réponse dans les délais fixés par le règlement du concours. Certaines MDPH ne traitent plus les concours privés.**

**CAS 2 : Je n'ai pas de médecin MDPH :**

Je transmets mon dossier médical (voir §1.6.5) avec le formulaire d'aménagement UNIQUEMENT par courrier avec la mention « CONFIDENTIEL ».

**Si je suis inscrit/e au concours ECRICOME ET BCE :**

Je transmets mon dossier médical au **médecin-conseil commun aux deux banques** avec le formulaire d'aménagement. Le candidat envoie son dossier médical (voir §1.6.5) à l'attention de :

*Direction des Admissions et Concours*

*Concours BCE / ECRICOME – Dossier médical – 1 rue de la Libération CS 40031 – 78354 Jouy en Josas Cedex.*

**Si je suis inscrit/e seulement au concours ECRICOME :**

Je transmets mon dossier médical (voir §1.6.5) avec le formulaire d'aménagement UNIQUEMENT par courrier avec la mention « CONFIDENTIEL » à l'attention de :

*ECRICOME - Dossier médical - 90 rue de la Victoire – 75009 PARIS*

- **ECRICOME TREMPLIN 1 et 2**

### VOUS DEVEZ CHOISIR ENTRE LES DEUX CIRCUITS D'INSTRUCTION

Le dossier médical est instruit par **les services médicaux de l'université (SIUMPPS)** pour les cycles universitaires. Vous transmettez les aménagements consentis pour vos examens.

Je téléverser mon avis d'aménagement complété et signé par le médecin désigné par la MDPH dans mon espace candidat.

- **ECRICOME BACHELOR**

### VOUS DEVEZ CHOISIR ENTRE LES DEUX CIRCUITS D'INSTRUCTION

Le dossier médical est instruit par **les services médicaux du rectorat**. Vous transmettez les aménagements consentis pour vos examens.

Je téléverser mon avis d'aménagement complété et signé par le médecin désigné par la MDPH dans mon espace candidat.

- **Candidat non scolarisé**

Le dossier médical (voir §1.6.5) est instruit comme dans la situation 3 d'ECRICOME PRÉPA.

#### 1.6.5. La notification au candidat

Le candidat est informé de l'acceptation du principe d'aménagements par e-mail (notification). La nature des aménagements autorisés sera indiquée dans l'ESPACE CANDIDAT.

Une fois l'accord d'aménagement donné par ECRICOME, **aucun aménagement supplémentaire ne pourra être invoqué par le candidat, ni en amont, ni le jour des épreuves pour quelque motif que ce soit**. ECRICOME informe les centres de passage d'épreuves des aménagements consentis.

### 1.6.6. Aléas de dernière minute

Dans le cas d'une pathologie survenant en amont du concours (accidentelle ou chronique) ou en cas de signalement de singularités médicales personnelles ne relevant pas du parcours médical précité, les candidats sont invités à se rapprocher très rapidement d'ECRICOME sous peine de ne pouvoir bénéficier d'aucun aménagement particulier le jour des épreuves.

### 1.6.7. Exemples d'éléments à fournir

Dans l'hypothèse d'une transmission auprès du médecin-conseil de la banque, ci-dessous quelques exemples de justificatifs médicaux. Liste non exhaustive.

**Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :**

- Un courrier médical détaillé et récent (moins d'un an), rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le diagnostic précis, le date d'apparition de votre maladie, son évolution ainsi que le traitement prescrit.

**Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives :**

- Les 3 derniers bulletins scolaires ; une copie de l'année en cours d'un devoir de français, philo ou histoire rédigé en classe ; une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées...

**Si vous présentez une dyslexie, dysgraphie, dyspraxie, dysorthographe... :**

- Un bilan orthophonique récent. Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés doivent être impérativement mentionnés.
- Un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent de moins de deux ans (résultats des tests utilisés). Éventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuropédiatre qui a pu vous suivre...

**Si vous présentez un déficit auditif :**

- Un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant le type de surdit , la date d'apparition de celle-ci, un audiogramme et préciser si vous portez un appareillage auditif.
- Un bilan orthophonique récent de moins d'un an le cas échéant si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites.

**Si vous présentez un déficit visuel :**

- Un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

**Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :**

- Un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.
- Une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

Liste non exhaustive...

## 1.7. STATUT D'ÉTUDIANT

Attention, le statut d'étudiant conditionne l'accessibilité à des dispositifs de formation ou d'alternance spécifiques. Au-delà d'une limite d'âge, vous êtes invité à vérifier votre éligibilité à ces dispositifs en amont de votre recrutement par l'école, quelle que soit votre réussite au concours.

**Jusqu'à 27 ans** le candidat bénéficie du statut classique d'étudiant. Pour l'apprentissage, ce statut peut, selon les régions être dérogatoire jusqu'à 30 ans. Il n'y a aucune limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. Dans d'autres cas de figure, le statut d'étudiant peut laisser place à celui de stagiaire de la formation professionnelle (formations financées par les Régions).



## 1.8. CONSERVATION DES JUSTIFICATIFS ET PIÈCES JOINTES

Les candidats bénéficient d'un accès permanent aux documents téléchargeables via leur ESPACE CANDIDAT, jusqu'à la mi-septembre 2022 : convocations aux épreuves, attestation de paiement, pièces jointes téléchargées, récupération des copies... Passée cette date, merci de vous rapprocher de nos services.

Toutes ces données sont propres à chaque candidat et sont strictement personnelles. Les attestations sont émises pour servir et faire valoir ce que de droit.

Toutes les données personnelles sont collectées, archivées, anonymisées ou détruites selon les principes ou les traitements décrits dans notre Politique Générale sur les Données Personnelles soumise à consentement.

## 1.9. ESPACE CANDIDAT, MESSAGERIE PERSONNELLE

Le candidat bénéficie d'un espace personnel propre à son concours. Il y retrouve toutes les données déclaratives de son concours et les pièces jointes en téléchargement. Le candidat dispose **d'une messagerie personnelle intégrée qui est le seul vecteur de communication avec le service des concours**, pour des raisons d'efficacité de traitement et de traçabilité.

### CONSEILS D'UTILISATION DE LA MESSAGERIE PERSONNELLE

Toutes les demandes doivent être formulées dans la rubrique *Ma messagerie* de l'ESPACE CANDIDAT.

Veillez à bien choisir parmi la thématique des messages afin de ne pas retarder le traitement par le service des concours.

Merci également de ne pas multiplier les envois d'un même message dans les différents thèmes de conversation.

## II. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

### 2.1. LES ÉPREUVES ÉCRITES

#### 2.1.1. Matières, coefficients, nombre de places

Nombre de places, épreuves et coefficients ont été communiqués auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) pour publication au Bulletin Officiel (B.O.).

Les épreuves des concours sont composées de sujets originaux réalisés par ECRICOME ou par la FNEGE en ce qui concerne les tests spécifiquement retenus auprès de ce partenaire.

Les détails des épreuves sont disponibles dans les plaquettes des concours ou sur le site internet [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org).

Les épreuves des concours sont dotées d'un coefficient propre à chaque école.

#### ➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA

**Les 6 épreuves écrites ECRICOME sont présentes.**

- Mathématiques
- Culture générale
- Résumé de texte (ECE et ECS), OU management et sciences de gestion (ECT)
- Economie, sociologie et histoire du monde contemporain (ECE), OU histoire-géographie et géopolitique du monde contemporain (ECS), OU économie et droit (ECT)
- LV1
- LV2

#### ➤ CONCOURS ECRICOME LITTÉRAIRES

#### **Candidats A/L et ENS**

**Le concours est composé de 5 épreuves écrites héritées des épreuves de la BEL.**

- Composition française
- Composition de philosophie
- Composition d'histoire
- Épreuve de langue et culture ancienne au choix du candidat (Ulm A/L), OU composition de géographie (ENS LYON)
- Commentaire d'un texte en langue étrangère

#### **Candidats B/L**

**Le concours est composé de 5 épreuves écrites héritées de la BL-SES.**

- Composition française
- Composition de philosophie
- Composition d'histoire contemporaine
- Composition de mathématiques
- Composition de sciences sociales



➤ CONCOURS ECRICOME TREMPLIN 1 et 2

La sélection s'opère à l'aide d'un dossier académique composé d'un dossier scolaire et d'un CV en ligne et de deux épreuves externes obligatoires.

**1. Les critères académiques :**

Les informations académiques complètent les informations préalablement remplies lors de votre inscription administrative. Aucune autre information ne sera prise en considération en dehors des critères exposés ci-après.

L'évaluation du dossier scolaire et du CV en ligne permettra d'établir une note moyenne unique et coefficientées pour chacune des écoles.

TREMPLIN 1	TREMPLIN 2
<b>Baccalauréat d'origine</b>	
Le candidat renseigne dans le système d'information son bac, sa série et sa mention	Le candidat renseigne dans le système d'information son bac, sa série et sa mention
<i>Le relevé des notes du baccalauréat en téléchargement</i>	<i>Le relevé des notes du baccalauréat en téléchargement</i>
<b>Formation en cours</b>	
<b>TOUS LES CHAMPS DOIVENT ETRE RENSEIGNÉS</b>	
Les moyennes de première année du cycle	Les moyennes de première année du cycle
Les moyennes du premier semestre de 2 <sup>e</sup> année du cycle Les moyennes de deuxième année du cycle <u>si déjà diplômé</u>	Les moyennes de deuxième année du cycle
	Les moyennes du premier semestre de 3 <sup>e</sup> année du cycle Les moyennes de troisième année du cycle <u>si déjà diplômé</u>
Le candidat précise les singularités de son parcours : redoublement, césure, stage étranger...	Le candidat précise les singularités de son parcours : redoublement, césure, stage étranger...
① <i>Tous les justificatifs DEFINITIFS de notes en téléchargement</i>	① <i>Tous les justificatifs DEFINITIFS de notes en téléchargement</i>
<p>Le candidat devra avoir vérifié scrupuleusement les valeurs déclarées, en notes, en lettres ou en scores.</p> <p>Le candidat devra avoir vérifié scrupuleusement la nature, la lisibilité et l'identification nominative des documents téléchargés.</p> <p>ECRICOME vérifiera l'éligibilité du dossier de candidature selon le calendrier décrit au point §1.1.6.</p> <p>En cas de rejet partiel ou total des valeurs ou des justificatifs, le candidat dispose d'un temps défini pour répondre à la sollicitation d'ECRICOME.</p>	
<p><b>L'ABSENCE DE REACTION ET DE RECTIFICATION PAR LE CANDIDAT SUITE A UN REJET D'ECRICOME est de nature à remettre en question l'éligibilité du dossier à l'admissibilité.</b></p>	



Tous les justificatifs téléchargés doivent permettre :

- D'identifier la formation,
- D'identifier le candidat,
- D'identifier ou recalculer les moyennes renseignées.

Dans le cas où le candidat n'a pas reporté une valeur mais a procédé lui-même à un calcul de sa moyenne, il est invité à renseigner sa méthode dans un champ libre afin que les vérificateurs puissent la vérifier.

### 2. Un curriculum vitae en ligne :

TREMLIN 1	TREMLIN 2
Le candidat est invité à renseigner <b>un curriculum vitae en ligne</b> .	
Certaines réponses pourront faire l'objet d'un téléchargement de justificatifs.	

### 3. Deux épreuves additionnelles :

TREMLIN 1	TREMLIN 2
-----------	-----------

#### PREMIERE ÉPREUVE OBLIGATOIRE

<b>Un test d'anglais</b> parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• IELTS® ou</li><li>• TOEFL® ou</li><li>• TOEIC® ou</li><li>• DUOLINGO®</li></ul>	<b>Un test d'anglais</b> parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• IELTS® ou</li><li>• TOEFL® ou</li><li>• TOEIC® ou</li><li>• DUOLINGO®</li></ul>
--	--

Les candidats devront informer ECRICOME de la date et du lieu de passation du test d'anglais

ECRICOME vérifiera la conformité de la date de passation du test d'anglais avec la date de clôture des inscriptions selon le calendrier décrit en §1.1.6.

ECRICOME vérifiera l'adéquation entre le score déclaré et le justificatif DEFINITIF.

L'ABSENCE DE RÉACTION ET DE RECTIFICATION PAR LE CANDIDAT SUITE A UN REJET D'ECRICOME est de nature à remettre en question l'éligibilité du dossier à l'admissibilité.

Le score sera transformé en note / 20 selon notre propre table de correspondance

Tous les justificatifs téléchargés doivent permettre :

- D'identifier l'organisme de passation du test de langue,
- D'identifier le candidat,
- D'identifier la date de passage du test.



## DEUXIEME ÉPREUVE OBLIGATOIRE

Un test d'aptitude aux études de management de la FNEGE <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>TAGE 2© POUR TREMLIN 1</b></li></ul>	Un test d'aptitude aux études de management de la FNEGE <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>TAGE MAGE© POUR TREMLIN 2</b></li></ul>
Les candidats devront informer ECRICOME du passage du test lors d'une session organisée par la FNEGE <u>ou</u> par ECRICOME.	
Les candidats ne peuvent passer qu'une seule fois le test TAGE au cours du premier semestre 2022 Vous pouvez également faire valoir un score d'un test passé durant l'année 2021.	

Que le candidat passe le test TAGE avec la FNEGE ou avec ECRICOME **avant le samedi 9 avril 2022** inclus, ECRICOME récupère automatiquement tous les scores des candidats.

Les scores seront intégrés au dossier académique au fur et à mesure et donc consultables par le candidat. Votre score brut apparaîtra dans votre dossier académique au plus tard le 20 avril 2022.

A partir du **vendredi 22 avril 2022**, en cas d'absence de score ou d'anomalie sur le score brut, le candidat pourra saisir ECRICOME via la messagerie de son ESPACE CANDIDAT impérativement **avant mardi 26 avril 2022**.

Passée cette date, le score affiché dans l'ESPACE CANDIDAT sera celui utilisé par ECRICOME pour le calcul d'une note sur 20 points. Dès lors, aucune réclamation ne pourra être formulée au moment de la publication des résultats d'admissibilité.

Le score (brut ou avec sous-parties) sera transformé en note / 20 selon notre propre table de correspondance.

<b>OU AU CHOIX POUR T1 OU T2</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Un test GMAT©</b> (Graduate Management Admission Test)</li><li>• <b>Un test GRE©</b> (Graduate Record Examination d'ETS Global)</li></ul>
Les candidats devront faire valoir un score et transmettre un justificatif DEFINITIF de leur passation.
Aucun score ne sera pris en considération après la date de clôture des inscriptions.
Le score (brut ou avec sous-parties) sera transformé en note / 20 selon notre propre table de correspondance.

Tous les justificatifs téléchargés doivent permettre :

- D'identifier l'organisme de passation du test GMAT ou GRE,
- D'identifier le candidat,
- D'identifier la date de passage du test.

➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR – Mode présentiel et à distance

**Le mode de recrutement est celui du dossier académique hérité de PARCOURSUP.**

**1. D'une notation sur critères académiques :**

Les notes prises en compte sont celles renseignées dans PARCOURSUP.

<b>Les résultats académiques</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les notes du bac de français</li></ul>
<b>Pour chaque candidat de terminale</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les notes de spécialités</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les notes du tronc commun</li></ul>
<b>Pour les candidats déjà bacheliers</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les notes des trois trimestres de terminale (avant et après réforme du lycée)</li></ul>

AUCUNE pièce complémentaire ne sera demandée ou téléchargée en dehors de PARCOURSUP.

**2. D'une épreuve additionnelle obligatoire**

Un test d'aptitude aux études de management de la FNEGE (TAGE)

**Le TAGE POSTBAC©**

① Les candidats devront informer ECRICOME du passage du test lors d'une session organisée par la FNEGE ou par ECRICOME.

① Les candidats ne peuvent passer qu'une seule fois le test TAGE au cours du premier semestre 2022  
Vous pouvez également faire valoir un score d'un test passé durant l'année 2021.

Que le candidat passe le test TAGE avec la FNEGE ou avec ECRICOME **avant le samedi 30 avril 2022 inclus**, ECRICOME récupère automatiquement tous les scores des candidats.

Le score (brut ou avec sous-parties) sera transformé en note / 20 selon notre propre table de correspondance.

**Précisions sur le test TAGE POSTBAC à distance :**

Seuls les candidats éligibles au dispositif sont autorisés à composer le test en format dématérialisé.

Les candidats sont invités à rechercher au plus vite un lieu de passation de leur test TAGE POSTBAC qui devra faire l'objet d'une validation formelle par ECRICOME.

Le candidat renseignera le lieu et un contact sur place dans son ESPACE CANDIDAT de manière à faciliter l'organisation de la passation sur site.

Les tests TAGE POSTBAC en ligne seront organisés selon l'heure locale et en fonction de la disponibilité du centre d'accueil.



## 2.1.2. Coefficients des épreuves 2022

### Concours ECRICOME PRÉPA

- **Épreuves écrites**

	EM STRASBOURG	KEDGE BUSINESS SCHOOL	MONTPELLIER BS	NEOMA BUSINESS SCHOOL	RENNES SCHOOL OF BUSINESS
<b>ÉCRITS</b>					
<b>VOIE ÉCONOMIQUE</b>					
Mathématiques (4 heures)	3	4	5	5	4
Culture générale (4 heures)	5	5	5	4	5
Résumé de texte (2 heures)	3	3	3	3	2
ESH	6	6	4	6	6
LV1 (3 heures)	5	4	5	4	5
LV2 (3 heures)	3	3	3	3	3
<b>MAX 25 POINTS</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
<b>VOIE SCIENTIFIQUE</b>					
Mathématiques (4 heures)	5	5	5	6	5
Culture générale (4 heures)	5	5	5	4	5
Résumé de texte (2 heures)	3	3	3	3	2
HGGMC	4	5	4	5	4
LV1 (3 heures)	5	4	5	4	5
LV2 (3 heures)	3	3	3	3	4
<b>MAX 25 POINTS</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
<b>VOIE TECHNOLOGIQUE</b>					
Mathématiques (4 heures)	5	6	6	6	4
Culture générale (4 heures)	4	3	4	4	3
Management et gestion (2 heures)	6	6	5	6	6
Économie et droit (4 heures)	5	6	4	5	6
LV1 (3 heures)	3	3	4	2	4
LV2 (3 heures)	2	1	2	2	2
<b>MAX 25 POINTS</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

- **Épreuves orales**

ÉPREUVES ORALES	EM	KEDGE	MBS	NEOMA	RENNES
ANGLAIS	4	4	4	4	4
AUTRE LANGUE	2	3	3	4	3
ENTRETIEN INDIVIDUEL	12	12	12	7	8
<b>LIBRE</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

## Concours ECRICOME LITTÉRAIRES

- **Épreuves écrites**

	EM STRASBOURG	KEDGE BUSINESS SCHOOL	MONTPELLIER BS	NEOMA BUSINESS SCHOOL	RENNES SCHOOL OF BUSINESS
<b>ÉCRITS</b>					
BEL					
Composition française	6	6	6	6	5
Composition philosophie	5	4	5	6	4
Composition histoire	5	5	4	4	5
Culture et langue ou géographie	4	6	5	5	6
Commentaire en langue étrangère	5	4	5	4	5
<b>MAX 25 POINTS</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
BL/SES					
Composition française	5	6	6	6	5
Composition philosophie	5	4	5	4	5
Composition histoire	5	4	4	3	5
Composition de mathématiques	5	7	5	6	4
Composition sciences sociales	5	4	5	6	6
<b>MAX 25 POINTS</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

- **Épreuves orales**

ÉPREUVES ORALES	EM	KEDGE	MBS	NEOMA	RENNES
ANGLAIS	4	4	4	5	4
AUTRE LANGUE	2	3	3	4	3
ENTRETIEN INDIVIDUEL	12	12	12	8	8
<b>LIBRE</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>15</b>



## Concours ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2

- **Dossier d'admissibilité et épreuves externes obligatoires**

	EM STRASBOURG	KEDGE BUSINESS SCHOOL	MONTPELLIER BS	NEOMA BUSINESS SCHOOL	RENNES SCHOOL OF BUSINESS
<b>ECRITS</b>					
Dossier académique	4	4	5	4	5
Test TAGE 2 / GMAT / GRE	4	4	3	5	3
Test anglais TOEIC/TOEFL...	4	4	4	3	4
<b>MAX 12 POINTS</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

- **Épreuves orales**

<b>ORAUX</b>	<b>EM</b>	<b>KEDGE</b>	<b>MBS</b>	<b>NEOMA</b>	<b>RENNES</b>
ANGLAIS	3	3	4	4	5
ENTRETIEN INDIVIDUEL	8	7	8	6	6
<b>LIBRE</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

## Concours ECRICOME BACHELOR

Pas d'admissibilité aux épreuves orales, les candidats passent TOUS les quatre épreuves.

- **Dossier d'admission**

	BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'EM STRASBOURG	KEDGE BACHELOR DE KEDGE BS	BIM RENNES SB
<b>ECRITS</b>			
Dossier académique	7	8	6
TAGE POSTBAC	3	4	3
<b>LIBRE</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>9</b>

- **Épreuves orales**

<b>ORAUX</b>	<b>EM</b>	<b>KEDGE</b>	<b>RENNES</b>
ANGLAIS	3	2	5
ENTRETIEN INDIVIDUEL	7	6	6
<b>LIBRE</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

- **En cas de substitution des épreuves orales (CAS COVID-19)**

<p><b>UNIQUEMENT en cas d'interdiction des épreuves orales par décision impérative du Ministère de l'Éducation Nationale</b></p> <p><b>Toutes les données seront héritées de la plateforme PARCOURSUP</b></p> <p><b>Précisions sur la plateforme PARCOURSUP si nécessaire</b></p>			
	<b>EM Strasbourg</b>	<b>KEDGE BS</b>	<b>RENNES SB</b>
Les éléments personnels de motivation : ○ Fiche Avenir ○ Projet individuel de formation ○ Lettre de motivation ○ Fiche centres d'intérêts...	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>11</b>



### 2.1.3. Épreuves de la FNEGE

Les tests de la FNEGE obéissent à des conditions spécifiques de passage et de recevabilité du score obtenu, définies dans les règlements de la FNEGE accessibles sur le site internet [www.fnege.fr](http://www.fnege.fr).

① Votre meilleur score sera automatiquement transmis par la FNEGE à toutes les écoles, universités ou banques d'épreuves qui incluent ce test dans leurs épreuves de sélection, et sera disponible sur le site de la FNEGE. Il n'est pas nécessaire de nous le communiquer.

Nous vous invitons à consulter les dispositions particulières des tests organisés par la FNEGE sur les sites internet dédiés et notamment les dates de sessions compatibles avec le concours ECRICOME, les modalités de passage et la validité temporelle des scores.

- *TEST TAGE-POSTBAC@* : [www.tagepostbac.fr](http://www.tagepostbac.fr)
- *TEST TAGE 2@* : [www.tage2.fr](http://www.tage2.fr)
- *TEST TAGE-MAGE@* : [www.tagemage.fr](http://www.tagemage.fr)

### 2.1.4. Convocation aux épreuves écrites (candidats CPGE EC)

Aucune convocation n'est adressée par voie postale aux candidats : la convocation sera disponible en ligne sur les sites internet de chaque concours et en amont des épreuves écrites via l'ESPACE CANDIDAT. ECRICOME avisera les candidats inscrits par e-mail et par SMS de la disponibilité de leur convocation.

Les candidats devront présenter impérativement leur convocation sous forme imprimée durant toute la durée des épreuves.

Les candidats devront également pouvoir attester à tout moment de leur identité (Cf. point §2.1.5).

#### **FORCE MAJEURE**

Si les circonstances l'imposent, ECRICOME se réserve le droit de mettre en place des mesures exceptionnelles d'hygiène ou de sécurité non dérogoires, applicables dans tous les centres de passation des épreuves écrites et orales.

Les candidats en seront informés par SMS ou e-mailing dans leur ESPACE CANDIDAT.

**Toutes règles supérieures au règlement général des concours, dictées par une autorité administrative de l'État français s'appliquent. Les candidats en reconnaissent le caractère impératif.**



### 2.1.5. Convocation aux épreuves écrites dématérialisée (ECRICOME BACHELOR)

Les candidats autorisés à concourir selon ce mode sont invités à se présenter dans le centre agréé par ECRICOME muni de leur convocation.

Le centre procédera à la vérification de l'identité du candidat qui passera l'intégralité de son test TAGE POSTBAC sous la surveillance d'une personne habilitée.

Les règles de comportement et les interdictions propres au concours s'appliquent (de §2.1.6 à §2.1.10).

Les règles associées au mode de passage dématérialisé sont signifiées en amont du démarrage des épreuves.

### 2.1.6. Déroulement des épreuves présentielles (candidats CPGE EC)

Les épreuves écrites se déroulent en semaine. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. **Aucune modification de la date de convocation n'est possible.** L'épreuve écrite est commune à tous les candidats quel que soit le centre d'écrits sélectionné (horaires aménagés pour les pays étrangers et territoires ultramarins).

#### ➤ Convocation et vérification de l'identité

- Pour chacune des épreuves, **le candidat doit être muni de sa convocation imprimée et de sa pièce d'identité originale (CNI ou passeport) non photocopiée et en cours de validité.** Si la pièce d'identité date de plus de 3 ans, il doit se munir d'une seconde pièce justifiant de son identité et comportant une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport...).
- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence pour chaque épreuve. La signature doit être la même pour toutes les épreuves.
- Tout candidat qui signe la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.
- Tout candidat se présentant dans un centre différent de celui notifié dans sa convocation se verra refuser l'accès et ne pourra concourir.

#### ➤ Retard et absence

- Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat retardataire sera admis à composer jusqu'à 1 heure de retard après le début des épreuves.
- Il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède le délai consenti ci-dessus après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.
- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

Toute absence à une épreuve est éliminatoire.

Tout candidat absent ne pourra être autorisé à se présenter à la même épreuve même si elle devait être recommencée ou en cas de sessions multiples.

➤ **Durant les épreuves**

- Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.
- Il est interdit au candidat de composer dans une série, option ou langue différente de celle enregistrée lors de son inscription.
- Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies, grilles de test et feuilles de brouillons fournies par le centre de concours.
- Le candidat est autorisé à quitter la salle 1 heure après le début de l'épreuve.
- Aucun déplacement de candidat n'est autorisé dans la salle au cours du dernier quart d'heure.
- À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat doit rendre sa copie composée dans le sens indiqué par le surveillant, même blanche (contresignée), ou la grille de réponse sous peine d'être éliminé.
- La sortie temporaire de la copie de la salle d'examen entraînera sa nullité quelle que soit sa durée et quel que soit le motif invoqué.

① Par délégation d'ECRICOME, le chef de centre a mandat et pouvoir pour faire appliquer scrupuleusement le règlement du concours ainsi que les règles associées à chaque épreuve.

Les chefs de centre disposent de cahiers de consignes qui précisent les règles à faire observer aux candidats durant les épreuves écrites.

### 2.1.7. Déroulement des tests TAGE©

Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Les règles de passation des tests TAGE sont celles de la FNEGE. S'y ajoutent les règles de sécurité propres au concours ECRICOME notamment en matière de comportement ou de fraude.

➤ **Convocation et vérification de l'identité**

- Pour chacune des épreuves, **le candidat doit être muni de sa convocation imprimée et de sa pièce d'identité originale (CNI ou passeport) non photocopiée et en cours de validité**. Si la pièce d'identité date de plus de 3 ans, il doit se munir d'une seconde pièce justifiant de son identité et comportant une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport...).
- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence.
- Tout candidat qui signe la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.
- Tout candidat se présentant dans un centre différent de celui notifié dans sa convocation se verra refuser l'accès et ne pourra concourir.

➤ **Retard et absence**

- Conformément au règlement de la FNEGE et compte tenu de la spécificité de l'épreuve, aucun retard ne sera toléré pour les épreuves TAGE 2 ©, TAGE MAGE © et TAGE POSTBAC ©. Les candidats identifiés dans cette situation seront déclarés absents à l'épreuve.

Toute absence au test requiert de repasser le test aux frais du candidat quel que soit le motif invoqué.



### 2.1.8. Matériels et documents autorisés

La calculatrice est autorisée uniquement pour l'épreuve de Management et Sciences de Gestion de la voie technologique (CONCOURS ECRICOME PRÉPA). L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons, correcteur, gomme et règle est interdite, quelles que soient les épreuves. L'usage des dictionnaires électroniques ou papier est formellement proscrit.

L'utilisation de la calculatrice est limitée aux modèles spécifiés chaque année par la banque à l'exclusion de tout modèle doté d'une mémoire interne ou d'une fonction communicante. Le candidat ne pourra pas apporter plus de deux calculatrices dans la salle d'examens. L'utilisation d'un modèle non autorisé constitue un cas de fraude.  
**Cf. liste des matériels autorisés en ANNEXE 1.**

Seuls le sujet, les brouillons, la copie et le matériel d'écriture nécessaires à la rédaction sont autorisés sur table. La nourriture et la boisson sont autorisées en salle à la condition expresse de ne pas rester sur la table durant l'épreuve. Les trousseaux et objets volumineux sont proscrits.

En ce qui concerne les épreuves dématérialisées du concours ECRICOME BACHELOR, le candidat ne dispose que de feuilles de brouillon pour le TAGE POSTBAC®.

Les surveillants, sous couvert du chef de centre, ont toute autorité pour faire respecter rigoureusement les consignes.

### 2.1.9. Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction (épreuves ou tests)

Les candidats s'engagent à respecter les règles exigées par ECRICOME durant toute la durée des épreuves écrites et durant leur présence dans les centres d'écrits, sous peine de sanctions immédiates ou différées.

Les manquements seront consignés dans le procès-verbal du cahier de centre par le ou les surveillants présents et sous couvert du chef de centre.

Sont particulièrement visés :

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat ;
- L'échange de matériel ou de documents, les bavardages et tentatives d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant l'épreuve ;
- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats ;
- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la simple possession à proximité du candidat :
  - ✓ De tout document non autorisé (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires...)
  - ✓ De matériels électroniques ou numériques (MP3, casques audio, machines à calculer, règles à calcul, smartphone et tablettes, montres connectées...)
  - ✓ **Plus généralement tout autre moyen de communication présent ou à venir connectable à un réseau informatique ou cellulaire ou appairé**



**LES TELEPHONES PORTABLES OU TOUT AUTRE APPAREIL COMMUNICANT OU APAIRABLE SONT PROSCRITS DANS LA SALLE D'EXAMEN AVANT, PENDANT OU APRES L'ÉPREUVE.**

**TOUTE CAPTATION VIDÉO DANS LA SALLE D'EXAMEN SERA SEVEREMENT SANCTIONNÉE.**

**LES APPAREILS DOIVENT PREALABLEMENT ETRE ÉTEINT AVANT L'ENTREE DANS LA SALLE.**

**TOUTE POSSESSION SUR SOI Y COMPRIS PASSIVE FERA L'OBJET D'UN CONSTAT DE FRAUDE.  
LE CONTREVENANT S'EXPOSE A DES SANCTIONS TELLES QUE PREVUES AU POINT §2.1.11.**

Cette liste n'est pas exhaustive et la direction des concours se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal et de nature à entraver, perturber ou nuire à la probité des épreuves.

### 2.1.10. Constat de fraude

Un candidat pris en flagrant délit de fraude ou suspecté de fraude fera l'objet d'un rapport dans le cahier de procès-verbaux du centre d'écrits. Une fois le constat établi, il sera invité à poursuivre sa composition et pourra se présenter aux épreuves suivantes.

Le candidat pourra contester le constat de fraude en saisissant par écrit la délégation générale d'ECRICOME qui portera la contestation à la connaissance du jury d'admissibilité ou d'admission. Une décision collégiale sera prise concernant les sanctions appliquées au candidat s'il s'avère fautif (Cf. §2.1.9).

### 2.1.11. Sanctions

Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours et/ou des concours à venir, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.

Le jury d'admissibilité ou d'admission se réserve le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves telles que :

- L'exclusion définitive de cette session d'épreuves
- L'interdiction de se présenter aux futurs concours
- Le signalement au(x) Ministère(s) compétent(s), aux autres banques d'épreuves, écoles indépendantes et classes préparatoires

*La fraude, la tentative de fraude, ou la complicité de fraude lors d'un examen ou un concours public est sanctionnée par le code pénal. Vous encourez alors une peine pouvant aller jusqu'à 9 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement.*

### 2.1.12. Autres sanctions

Tout candidat portant atteinte à la probité du concours, à sa réputation ou à son organisation par quelque média que ce soit, peut faire l'objet d'une sanction telle qu'évoquée en point §2.1.9. ECRICOME se réserve le droit de porter réclamation ou demander réparation devant la juridiction compétente.

#### ➤ RESTRICTIONS D'INSCRIPTION POUR TOUS LES CONCOURS

Les candidats ayant reçu une notification relative à une exclusion disciplinaire temporaire ou définitive ne sont pas autorisés à s'inscrire le temps d'application de ladite sanction.

## 2.2. LES ÉPREUVES ORALES

Les dates des épreuves orales sont fixées par chacune des écoles. Les candidats prennent rendez-vous dans leur ESPACE CANDIDAT. L'épreuve d'entretien de motivation (ou de découverte) est spécifique à chaque école.

### 2.2.1. Les matières

#### ➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA

Le concours est composé de **3 épreuves orales** :

- Anglais **mutualisé pour les 5 écoles** (40 mn)  
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Autre langue vivante **mutualisée pour les 5 écoles** (40 mn)  
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Les candidats sont autorisés à conserver leur brouillon lors de l'audition devant le jury.
- Entretien de motivation (30 mn)

#### ➤ CONCOURS ECRICOME LITTÉRAIRES

Le concours est composé de **3 épreuves orales** :

- Anglais **mutualisé pour les 5 écoles** (40 mn)  
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Autre langue vivante **mutualisée pour les 5 écoles** (40 mn), sauf latin et grec ancien  
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Pour le latin ou le grec ancien **mutualisée pour les 5 écoles** (1h30mn),  
1 heure de préparation (traduction d'un texte), 30 mn devant le jury
- Les candidats sont autorisés à conserver leur brouillon lors de l'audition devant le jury.
- Entretien de motivation (30 mn)

#### ➤ CONCOURS ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2

Le concours est composé de **2 épreuves orales** :

- Anglais **mutualisé pour les 5 écoles** (20 mn)  
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de motivation (30 mn)

#### 2. CONCOURS ECRICOME BACHELOR – Mode présentiel

Le concours est composé de **2 épreuves orales** :

- Anglais **mutualisé pour les 3 écoles** (20 mn)  
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de découverte (30 mn)

#### 3. CONCOURS ECRICOME BACHELOR – Mode à distance

Le concours est composé de **2 épreuves orales** :

- Anglais **mutualisé pour les 3 écoles** en visioconférence (20 mn)  
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de découverte en visioconférence (30 mn)



## 2.2.2. L'organisation des oraux

### ➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES

Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous pour les épreuves orales (langues et entretien) sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) via l'ESPACE CANDIDAT durant la période indiquée sur le site. Attention, les langues vivantes et l'entretien de motivation se déroulent la même demi-journée, dans la même école.

Chaque école organise librement les combinatoires de langue sur ses campus : anglais/allemand, anglais/arabe, anglais/chinois, anglais/espagnol et anglais/italien. **Les candidats admissibles seront informés via le site internet [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) de la localisation des épreuves.**

Les combinaisons de langues suivantes se déroulent exclusivement dans le centre parisien choisi par ECRICOME : anglais/grec ancien, anglais/hébreu moderne, anglais/japonais, anglais/latin, anglais/polonais, anglais/portugais, anglais/russe et anglais/vietnamien.

Il est interdit au candidat de se munir d'un dictionnaire pour les épreuves orales de langues, sauf pour le latin (Gaffiot) et le grec ancien (Bailly).

- ① Le candidat présente une seule fois la ou les épreuves de langues vivantes, dont la note sera commune pour chaque école présentée.
- ① Il y a autant d'entretiens individuels que d'écoles où le candidat est déclaré admissible pour les concours ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMPIN 1 et TREMPIN 2.
- ① Le candidat au concours ECRICOME BACHELOR passe autant d'entretiens individuels que d'écoles inscrites dans le concours commun (les écoles multi-campus comptent pour une école).

### ➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR et TREMPIN 1 & 2

Les candidats prennent rendez-vous en amont des épreuves écrites dès l'ouverture du site dédié par ECRICOME.

Les oraux se déroulent sur les campus selon les dates proposées par chacune des écoles.

L'autorisation du principe de l'accueil admissible et le mode de passation des épreuves orales sont dépendants des décisions prises par les autorités administratives de l'État. Le concours ECRICOME s'y conformera.

En cas d'annulation des oraux du concours BACHELOR, seront pris en considération les éléments suivants :

- Le dossier personnel de motivation du candidat via PARCOURSUP composé de :
  - o Fiche Avenir
  - o Projet individuel de formation
  - o Lettre de motivation
  - o Fiche centres d'intérêts...

## 2.2.3. Note éliminatoire

L'entretien individuel peut faire l'objet d'une note éliminatoire fixée à discrétion par chacune des écoles.

Les candidats sont invités à se renseigner auprès de l'école pour savoir si elle applique cette disposition.

Dans ce cas, le jury motive sa décision sur le PV de notation.



## 2.2.4. Principes préalables à la visioconférence

Ce mode est réservé aux candidats éligibles au dispositif.

Pour la qualité et la clarté des débats, vous devrez vous assurer :

- De trouver un lieu clos et privatisé
- D'être seul(e) dans la pièce
- D'être au calme des bruits environnants
- De disposer d'une connexion stable
- De respecter les règles de passation (Cf. §.)

## 2.2.5. Vérification de l'identité en mode visioconférence

Au début de votre connexion, le jury vous demandera de vous identifier.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa pièce d'identité originale (CNI, passeport ou permis de conduire) non photocopiée et en cours de validité. Si la pièce d'identité date de plus de 3 ans, il doit se munir d'une seconde pièce justifiant de son identité et comportant une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport...).

Vous vous présenterez au jury sans couvre-chef ou accessoires. Les candidats portant des signes confessionnels devront être identifiables le temps de vérification de l'identité.

## 2.2.6. Prérequis de la connexion à distance

Le candidat sera destinataire des liens de connexion des visioconférences lui permettant de se connecter pour son entretien d'anglais et pour son(ses) entretien(s) de découverte.

Le candidat devra au préalable :

- S'assurer de l'opérationnalité de son matériel informatique
- S'assurer de l'opérationnalité de sa webcam
- S'assurer de l'opérationnalité de son microphone (privilégiez un casque audio ou téléphonique à un microphone intégré au PC ou portable)
- Tester la bande passante à l'aide d'outils gratuits du type <https://www.speedtest.net/fr> ou les tests proposés par votre opérateur internet.

Recommandation technique : Ordinateur de type PC (Windows versions Windows 7 et supérieur) ou Mac (versions Mac OS X 10.11 et supérieur). Mémoire RAM minimum de 2GB / Webcam intégrée ou mobile / Microphone intégré ou additionnel. Navigateur à jour : Firefox, Edge, Safari, Chrome

## RESTRICTIONS TECHNIQUES

Les épreuves orales nécessitent l'opérationnalité simultanée de l'image et du son. En cas de défaillance de l'un ou de l'autre, les épreuves ne seront pas prises en considération. Le PV d'audition du candidat en fera état.

## 2.2.7. Aléa technique

Chaque jury notifiera la qualité technique de l'entretien dans le procès-verbal. Si les conditions d'audition ou de visionnage ne permettent pas de prolonger l'entretien, il vous en avisera oralement et/ou par le chat de la visioconférence et mettra fin à la session.

Le service concours de l'école reviendra vers vous.



### 2.2.8. Règles de bonne conduite durant une visioconférence

Le candidat s'engage à respecter les principes de passation des épreuves décrites dans les points §2.2.4 à 2.2.6.

- Le candidat s'engage à être seul tout au long de l'épreuve
- Le candidat s'engage à ne recourir à aucune aide de quelque manière que ce soit durant les épreuves
- Le candidat n'est pas autorisé à interrompre l'oral, à sortir de la pièce, à quitter le champ de vision de la caméra, à interrompre le son
- Le candidat respectera l'heure de connexion
- Le candidat devra respecter l'amplitude horaire prévue
- Le candidat se présentera dans une tenue appropriée
- Le candidat est autorisé à présenter des objets à l'écran sans sortir du champ de vision
- Le candidat n'est pas autorisé à télécharger des documents
- Le candidat n'est pas autorisé à utiliser les fonctionnalités de chat

#### **PRÉCISIONS SUR LES ORAUX**

Les oraux ne font pas l'objet d'un enregistrement par le logiciel de visioconférence.

Le candidat n'est pas autorisé à une captation directe ou indirecte, seul ou à l'aide d'un tiers, des épreuves sous peine de sanctions.

Si le jury constate une anomalie dans le déroulement de l'oral, il en avertira immédiatement le candidat à l'oral et dans le chat de la visioconférence et le consignera dans le procès-verbal de notation.

Tout comportement suspect pourra faire l'objet d'un procès-verbal d'incident, qualifiable en fraude.



## 2.3. RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ ET/OU D'ADMISSION

### ➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMLIN 1 & 2

Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org)

Il appartient aux candidats de consulter le site internet d'ECRICOME via leur ESPACE CANDIDAT à l'aide de leurs identifiants personnels. Aucun courrier ne sera adressé par voie postale aux candidats, que ce soit par ECRICOME ou par les écoles membres d'ECRICOME.

À l'issue des résultats des admissibilités, seules les notes des candidats non-admissibles seront disponibles dans l'espace personnel du site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) (sauf pour les candidats LITTÉRAIRES de la BEL et BL-SES).

À l'issue des résultats d'admission, les notes de tous les candidats seront disponibles dans leur ESPACE CANDIDAT.

Pour les concours ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES, l'intégration définitive du candidat dans une école suppose l'acceptation et le respect de la procédure d'affectation SIGEM ([www.sigem.org](http://www.sigem.org)). Les candidats sont invités à en consulter les modalités de calendrier, de fonctionnement et de publication des résultats.

### **RAPPEL DE LA PROCÉDURE SIGEM**

En tant que candidat(e)s ECRICOME dans l'une des écoles membres du SIGEM, nous vous rappelons les 3 étapes à suivre qui vous permettront de pouvoir intégrer une de nos écoles à la rentrée 2022 :

**Etape 1 :** Inscription et paiement de l'acompte de 800 euros sur frais de scolarité (cette somme sera reversée à l'école que vous intégrerez ou remboursée si vous n'obtenez aucune affectation)

Du mardi 5 juillet à 9h00 au mardi 12 juillet à 18h00

**Etape 2 :** Résultats d'admission, vous saurez pour chaque école où vous avez passé vos oraux si vous êtes Classé(e) ou Non classé(e) et pourrez ainsi saisir vos vœux sur la plateforme SIGEM.

Du lundi 18 juillet à 14h 00 au mercredi 20 juillet à 12h00

**Etape 3 :** Consultation des résultats d'affectation. Vous saurez quelle école vous intégrerez à la rentrée 2022.

Le vendredi 22 juillet à partir de 14 h 00

Pour toute question ou problème durant ces étapes, n'hésitez pas à contacter notre hotline au 0800 800 441 durant les horaires d'ouverture. Les équipes SIGEM vous répondent du mardi 5 juillet au mardi 27 juillet 2022 inclus : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 en semaine et de 9h00 à 12h00 le samedi. La hotline est fermée les dimanches et le 14 juillet 2022.



Pour les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2, l'intégration définitive d'un candidat dans une école fera l'objet d'un **Règlement-Contrat spécifique TREMPLIN AFFECTATIONS**. Ce document qui a valeur contractuelle sera soumis au candidat durant la phase des oraux et fixera les droits et devoirs de chacun.

### **RAPPEL DE LA PROCÉDURE TREMPLIN AFFECTATIONS**

Attention, à l'issue de la phase TREMPLIN AFFECTATIONS, **il sera demandé aux candidats le versement d'un acompte sur frais de scolarité de 800,00 € versé par carte bancaire sur le site d'ECRICOME**. Les candidats étrangers qui ne possèdent pas de carte bancaire internationale permettant de payer en euros doivent contacter impérativement ECRICOME via l'ESPACE CANDIDAT. Les candidats boursiers s'acquittent également de l'acompte.

### **RESTRICTION D'INTÉGRATION**

L'intégration définitive est conditionnée par la présentation, à la rentrée académique, d'un diplôme ou attestation de réussite ou relevé de notes et résultats ou certificat de graduation valide au regard des exigences de chaque concours et des règlements pédagogiques de chaque école.



➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR

Il n'y a pas d'admissibilité pour les candidats ECRICOME BACHELOR.

Les résultats sont communiqués concomitamment sur la plateforme PARCOURSUP et dans l'ESPACE PERSONNEL du candidat.

Les candidats prennent connaissance de leurs notes sur 20 points et leur statut d'admission.

Les candidats sont invités à se référer à la procédure PARCOURSUP afin de consulter quotidiennement l'évolution de leur statut durant la phase d'appel et/ou de confirmer leur intégration dans l'école.

### **RESTRICTION D'INTÉGRATION**

Un candidat ne pourra être déclaré ADMIS que dans les campus préalablement choisis au moment de l'inscription dans PARCOURSUP. Ce choix est définitif.

### **CONFIRMATION D'UNE ADMISSION DANS PARCOURSUP**

Afin de réserver leur place dans leur école d'intégration, le candidat devra verser directement auprès de l'école un acompte sur frais de scolarité de 800,00 €.

Ce versement n'intervient que lorsque le choix du candidat est définitif et qu'il reçoit le dossier de scolarité de la part de l'école d'affectation. Cf. règles sur l'inscription administrative de PARCOURSUP.



## 2.4. RÉCLAMATIONS

### 2.4.1. Réclamations, vérifications sur le report des notes

- En ce qui concerne la vérification des notes d'oraux, les candidats saisissent directement ECRICOME et non le campus de passation de l'épreuve.
- Les jurys des concours étant souverains, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.
- **Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées via l'ESPACE CANDIDAT dans les 24 heures qui suivent la communication des résultats d'admissibilité et/ou d'admission.**

### 2.4.2. Réclamations, médiation, litige sur le concours

**En cas de réclamation sur le paiement des frais de concours**, les candidats doivent formuler leurs demandes via leur ESPACE CANDIDAT. Les questions seront traitées très rapidement.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur désigné par ECRICOME est MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE

Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : <https://mcpmediation.org>

ou par courrier : MCP - 12 square Desnouettes – 75015 PARIS.

Les parties au Contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut d'accord amiable, les Parties pourront saisir le tribunal compétent pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du Contrat.

### 2.4.3. Demande de copies (ECRICOME PRÉPA)

Via l'ESPACE CANDIDAT, les candidats peuvent dès l'inscription et à tout moment **jusqu'au vendredi 16 septembre 2022** souscrire en ligne au service de mise à disposition des copies corrigées et numérisées (paiement par CB) depuis leur ESPACE CANDIDAT. Au-delà de cette date, prière de contacter ECRICOME qui instruira la demande (paiement par virement).

Les copies numériques sont conservées durant deux années conformément à notre PGPD. Au-delà, elles sont détruites.

**Ce service au prix forfaitaire est optionnel.** Pour des raisons techniques, la souscription au forfait est définitive et ne donne pas lieu à remboursement après la date de clôture. Le candidat accédera au téléchargement de ses copies depuis son ESPACE CANDIDAT, depuis le menu "Mes copies".

- **25,00 € TTC** pour les épreuves écrites du concours PRÉPA (6 matières)

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du concours.



## 2.5. MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONCOURS

Les candidats sont informés que tout ou partie du présent règlement général des concours pourra faire l'objet d'une révision en cas de circonstances exceptionnelles remettant en cause la faisabilité des épreuves écrites ou orales.

Aussi, le calendrier, les modalités de recrutement, les conditions d'éligibilités pourront être révisés par ECRICOME qui en avisera tous les candidats finalisés ou en cours de finalisation.

De la même façon, les concours ECRICOME s'adapteront à toutes dispositions prises par l'Etat Français en matière de sécurité des biens et des personnes, d'urgence sanitaire ou de conflit social.

**Toutes règles supérieures au règlement général des concours, dictées par une autorité administrative de l'État français s'appliquent. Les candidats en reconnaissent le caractère impératif.**

**Tout manquement auxdites règles pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une exclusion du concours.**

## 2.6 DIVULGATION DES SUJETS DES CONCOURS

Toute divulgation d'un sujet de concours, quelle que soit la qualité de la personne physique ou morale identifiée, en amont d'une épreuve ou durant le délai d'étanchéité de l'épreuve (centres d'écrits en décalage horaire ou délai de retard autorisé à une épreuve) fera l'objet de poursuites par ECRICOME devant les juridictions civiles ou pénales compétentes.

Nous demandons aux candidats, à la communauté éducative et aux opérateurs privés concernés par nos concours de faire preuve de la plus grande vigilance en la matière.

## 2.7 RESPONSABILITÉ EDITORIALE

Tous propos diffamatoires portant atteinte à la probité ou la réputation des concours ECRICOME, ou des personnels en charge de l'organiser, *ad personam* ou non, et mis en ligne sur des réseaux sociaux publics, pourront faire l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes.



## II. POLITIQUE DE RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acronyme RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données » (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...).

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Les informations recueillies au travers de votre candidature aux concours ECRICOME font l'objet d'un traitement de données par ECRICOME. Elles seront traitées de façon confidentielle.

Seules les personnes habilitées pourront accéder à vos données à des fins strictement internes. Outre ECRICOME, les destinataires des données sont les organismes partenaires d'ECRICOME à des fins de votre recrutement par voie de concours.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné à un traitement, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation.

Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données d'ECRICOME : [rgpd@ecricome.org](mailto:rgpd@ecricome.org)

Toutes les connexions authentifiées du candidat à son espace personnel font l'objet d'une traçabilité opposable en cas de contentieux.

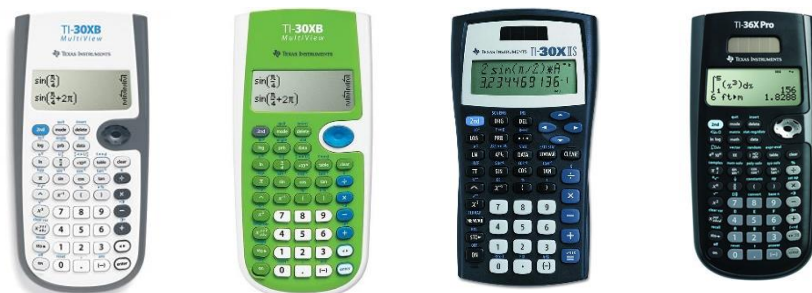
Toutes les dispositions prises par ECRICOME en matière de traitement des données personnelles sont consignées dans un document dédié (Politique Générale et de Protection des Données Personnelles).

Nous vous invitons à le consulter à partir du lien suivant : <https://www.ecricome.org/Mentions-legales>  
Ces informations sont également disponibles depuis l'ESPACE CANDIDAT.

## ANNEXE 1 : MATÉRIEL AUTORISÉ

Les **calculatrices autorisées** pour l'épreuve de **Management** de la filière économique et commerciale – option technologique sont les modèles dits « COLLEGE » **sans mémoire**.

### TEXAS INSTRUMENT TI 30 / TI 36 et variantes



### CASIO FX 83 / FX 92 / FX 115 et variantes



Aucun autre modèle de calculatrice ne sera accepté et le candidat ne pourra apporter plus de 2 calculatrices dans la salle d'examen.

**L'utilisation d'un autre modèle de calculatrice constitue un cas de fraude au concours.** Les surveillants sont autorisés à vérifier à tout moment de l'épreuve le matériel utilisé par le candidat.